

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

VOLUME 18, NUMÉRO 5 – JUILLET 2017



L'aide pour le commerce : un tremplin pour le développement durable ?

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Comment l'aide pour le commerce peut-elle contribuer à la réalisation des ODD ?

AFRIQUE

Quelles priorités stratégiques pour l'aide pour le commerce sur le continent ?

INTÉGRATION RÉGIONALE

Aligner l'aide pour le commerce sur les priorités régionales



International Centre for Trade
and Sustainable Development



PASSERELLES

VOLUME 18, NUMÉRO 5 – JUILLET 2017

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIÉ PAR

ICTSD

Centre international pour le commerce et le développement durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

RÉDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

RESPONSABLE ÉDITORIAL

Tristan Irschlinger

SOUTIEN ADDITIONNEL

Fabrice Lehmann

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

RÉDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

ÉDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

MONTAGE

Oleg Smerdov

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

- 4 **Comment l'aide pour le commerce peut-elle contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable ?**
Jorge Moreira da Silva

AFRIQUE

- 9 **L'aide pour le commerce en Afrique : quelles priorités stratégiques ?**
Lily Sommer, Heini Suominen et David Luke

INTÉGRATION RÉGIONALE

- 15 **L'aide pour le commerce au défi des impératifs d'intégration régionale en Afrique**
Cheikh Tidiane Dieye

GENRE

- 18 **L'aide pour le commerce et le genre : enseignements tirés de l'expérience d'entrepreneuses africaines**
Vanessa Erogbogbo

NORMES

- 21 **L'aide pour le commerce peut-elle aider les entreprises des pays en développement à se conformer aux normes de durabilité ?**
Jim Redden

SERVICES

- 26 **Comment l'aide pour le commerce peut-elle faciliter le commerce des services ?**
Ben Shepherd

INFOGRAPHIE

- 29 **Engagements au titre de l'aide pour le commerce en 2015**
- 30 **Publications et ressources**

L'aide pour le commerce : un tremplin pour le développement durable ?



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) autour desquels il s'articule constituent un cadre global ambitieux en matière de développement. Les ODD font explicitement référence au commerce dans le cadre de 20 « cibles » spécifiques, attestant de l'importance de la politique commerciale dans la mise en œuvre de ce programme global. De nombreuses autres cibles des ODD, telles que la lutte contre les discriminations entre hommes et femmes, le développement d'énergies propres et accessibles, l'accès à des soins de santé de qualité, peuvent également être reliées à certaines mesures touchant au commerce.

L'Initiative Aide pour le commerce, qui fut lancée en 2005 à Hong Kong lors de la Sixième conférence ministérielle de l'OMC, a connu des succès notables dans le renforcement de la capacité des pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale. En 2015, les engagements au titre de l'aide pour le commerce ont atteint environ 53.9 milliards US\$, contre 29.3 milliards US\$ en moyenne sur la période 2006-2008, dont 19.2 milliards US\$ en faveur des pays les moins avancés et pays à faible revenu, ainsi que 18.2 milliards US\$ en faveur de l'Afrique (Système de notification des pays créanciers).

L'initiative a connu un certain nombre d'évolutions en termes de priorités, que ce soit du côté des donateurs ou de celui des bénéficiaires. Les programmes relatifs aux politiques et réglementations commerciales ont perdu de leur importance relative, passant de 3.4 pourcent des engagements entre 2006 et 2008 à moins de 2 pourcent en 2015. De même, les programmes consacrés au renforcement des capacités de production dans des secteurs tels que le tourisme ou les services bancaires et financiers ont vu leur part baisser de 43.2 à 39 pourcent des engagements sur la même période. À l'inverse, la part des efforts concernant les infrastructures économiques, comme les transports, les communications, ou la production et la distribution d'électricité, s'est accrue, passant de 53.4 à 59 pourcent.

Au vu des changements fondamentaux qui ont transformé l'économie mondiale depuis le début de l'Initiative Aide pour le commerce, comme la numérisation de l'économie, la servicification croissante du secteur manufacturier, et l'essor des réseaux de production régionaux et mondiaux, il est crucial de s'assurer que l'aide pour le commerce reste un outil efficace, qui promeut une transformation économique inclusive dans les pays en développement.

Plutôt que de se focaliser uniquement sur l'Afrique, ce numéro spécial adopte une approche plus systémique. Les contributions qu'il contient, écrites par des experts reconnus, jettent un éclairage, à travers différentes perspectives, sur la contribution potentielle de l'aide pour le commerce en matière de développement durable.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique sur le [site web](#) de Passerelles. Vous pouvez aussi nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#) !

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Comment l'aide pour le commerce peut-elle contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable ?

Jorge Moreira da Silva

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à augmenter l'assistance de l'aide pour le commerce en faveur des pays en développement, notamment les pays les moins avancés. Comment peut-on mettre pleinement à profit ce type de financement dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable ?

Réunis lors d'un sommet spécial des Nations Unies en septembre 2015, les dirigeants du monde entier se sont engagés à mettre en œuvre un programme global ambitieux, intitulé Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'un plan d'action pour la planète, sa population, la prospérité et la paix, axé sur le principe du partenariat. Il s'articule autour des Objectifs de développement durable (ODD) qui, bien que ne comprenant aucun objectif exclusivement dédié au commerce, contiennent une vingtaine de « cibles » au sein des divers ODD qui sont directement liées au commerce international. Parmi les 149 cibles restantes, beaucoup dépendent également pour leur réalisation d'un système commercial ouvert et fondé sur des règles. Ces cibles liées au commerce suivent deux grands axes : l'un concerne le cadre institutionnel, par exemple les règles commerciales multilatérales sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et l'autre porte sur le commerce au sens fonctionnel, c'est-à-dire les échanges internationaux de biens et de services. Ces deux axes reconnaissent que le commerce international est un vecteur clé pour la circulation des biens, des services, des technologies, des savoirs et des comportements et donc, un catalyseur pour la réalisation des ODD.

Des cycles successifs de libéralisation multilatérale du commerce, un nombre croissant de dispositifs d'accès préférentiel aux marchés et d'accords régionaux de libre-échange, ainsi qu'une expansion des échanges Sud-Sud ont déjà ouvert de nombreuses portes aux pays en développement en termes d'échanges. Mais un trop grand nombre d'entreprises des pays en développement sont exclues des marchés internationaux en raison des coûts élevés du commerce auxquels elles sont confrontées. Ces derniers sont dus à des infrastructures obsolètes ou peu adaptées, à un accès limité au financement, à des procédures lourdes et longues à la frontière et à l'obligation de respecter un nombre toujours plus grand de normes publiques et privées. Pour exploiter à fond le potentiel du commerce, il faut que les stratégies de développement des pays en développement donnent la priorité à l'accès aux marchés. En outre, certains d'entre eux, et en particulier les pays les moins avancés, pourraient avoir besoin d'une assistance technique et financière pour accéder aux marchés internationaux, en profiter, et faire du commerce un outil de réduction de la pauvreté pour les femmes et les hommes. C'est là l'objectif majeur de l'Initiative Aide pour le commerce, lancée en 2009.

Promouvoir une croissance économique durable

L'aide pour le commerce est explicitement mentionnée dans le cadre de l'ODD 8, qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. La cible 8.a appelle à « accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ». Cette cible fait écho au Programme d'action d'Addis-Abeba adopté lors de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui souligne que « l'aide pour le commerce peut jouer un rôle majeur » et insiste sur l'importance « d'allouer une proportion grandissante des ressources de l'aide pour le commerce aux

pays les moins avancés, qui doit être fournie conformément aux principes de l'efficacité de la coopération pour le développement ».

Un enseignement majeur tiré des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est qu'un changement durable ne peut être obtenu par le biais d'objectifs unidimensionnels ou monosectoriels. Les Objectifs de développement durable (ODD), plus larges, exigent une réponse à caractère multidimensionnel lors de la conception des politiques publiques. Il s'agit d'identifier les complémentarités, les tensions et les conséquences involontaires relatives aux choix politiques pour mieux cibler les recommandations en matière de politiques publiques. Ceci implique également une approche plus sophistiquée en matière de conception des politiques, qui reconnaisse que les effets systémiques peuvent être bénéfiques mais aussi nuisibles. L'approche cloisonnée qui a jusqu'ici limité l'efficacité des politiques d'aide et des politiques commerciales doit donc être remplacée par une collaboration et une cohérence accrue dans la résolution de problèmes intégrés.

La communauté du développement reconnaît depuis longtemps que le cercle vicieux du sous-développement (dans lequel une forte croissance démographique, la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme et la dégradation de l'environnement sont liés) ne peut être brisé que par des politiques exhaustives et largement soutenues. De telles politiques doivent viser à promouvoir la croissance économique, à faciliter une participation plus large aux processus de production, à partager plus équitablement les bénéfices de l'activité économique et à assurer la durabilité environnementale. Ainsi, l'aide pour le commerce doit continuer de contribuer aux objectifs économiques des pays en développement par le biais de l'accroissement des échanges commerciaux, mais également prêter une attention particulière à la poursuite d'objectifs sociaux tels que la réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que d'objectifs environnementaux tels que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. En outre, l'aide pour le commerce doit aider les pays en développement à devenir plus résilients et à s'adapter aux chocs qui peuvent secouer les marchés internationaux.

La contribution de l'aide pour le commerce

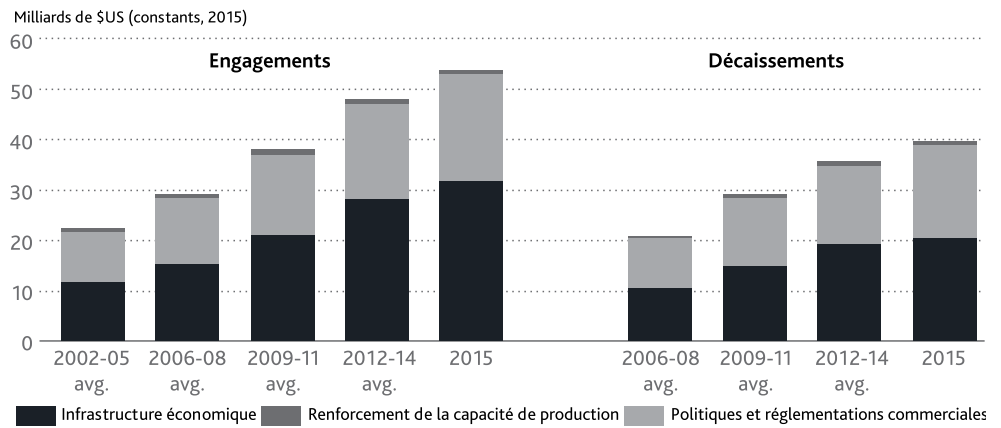
Désormais, nombre de données semblent indiquer que l'aide pour le commerce contribue à stimuler la croissance économique et, selon son rythme et ses modèles de distribution, réduit la pauvreté. Mais la libéralisation du commerce ne peut pas garantir, comme d'un coup de baguette magique, la prospérité économique aux pays en développement. Bien que le commerce stimule la croissance, transformer les possibilités d'accès aux marchés en flux commerciaux dépend surtout de l'existence d'infrastructures matérielles et immatérielles capables de relier efficacement le secteur privé aux marchés. C'est ce que l'aide pour le commerce tente de réaliser.

Depuis le début de l'initiative, les engagements au titre de l'aide pour le commerce ont plus que doublé et s'élèvent actuellement à 54 milliards \$US par an, les décaissements cumulés atteignant quasiment 300 milliards US\$. Plus des trois quarts du total des décaissements ont financé des projets dans quatre secteurs : transport et stockage (26,8 pourcent), production et fourniture d'énergie (21,6 pourcent), agriculture (18,3 pourcent) et services bancaires et financiers (11,1 %). De plus, 245 milliards \$US d'autres flux officiels (AFO) ont aussi été dépensés pour améliorer les capacités commerciales des pays en développement : 117 milliards \$US pour le financement de programmes d'infrastructures économiques, 63 milliards \$US dans des projets de transport et de stockage et 52 milliards \$US dans des projets énergétiques (figures 1 et 2)①.

L'avenir : mobiliser le secteur privé et...

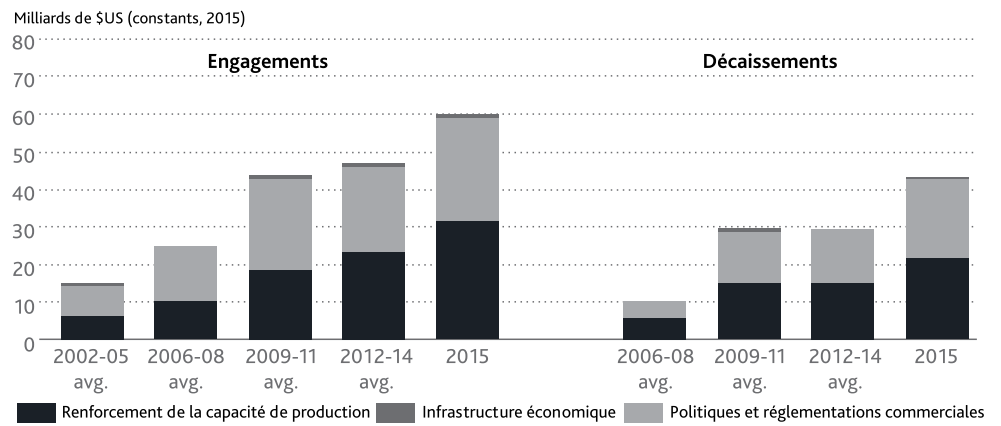
La vision qui sous-tend le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est vaste et ambitieuse. La Troisième conférence internationale sur le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba ont souligné le besoin d'une importante contribution financière supplémentaire du secteur privé. Le rôle pivot du secteur privé a toujours été reconnu dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce et depuis 2006, des progrès considérables ont déjà été réalisés dans sa mobilisation.

Figure 1: Engagements et décaissements au titre de l'aide pour le commerce, par catégorie



Source: OCDE CAD, Système de notification des pays créanciers

Figure 2: Engagements et décaissements d'AFO liés au commerce, par catégorie



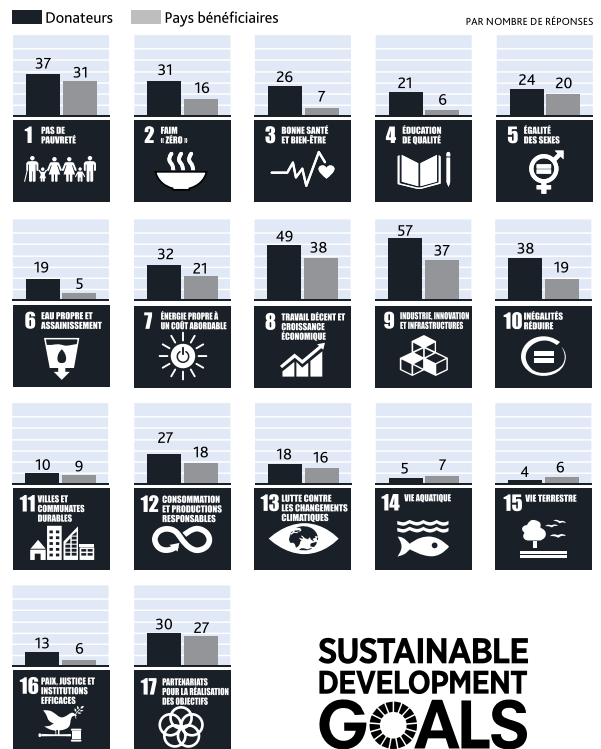
Source: OCDE CAD, Système de notification des pays créanciers

Encadré 1: L'Aide pour le commerce et les ODD

Les exercices successifs de suivi de l'aide pour le commerce indiquent que de nombreux pays partenaires et agences donatrices considèrent que l'aide pour le commerce peut un facteur qui renforce la capacité d'un pays à atteindre les ODD. Les attentes sont particulièrement élevées concernant sa contribution potentielle à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté.

Dans le contexte de l'exercice de suivi de 2017, sous l'égide de l'OMC et de l'OCDE, des questions ont été posées aux pays partenaires et aux agences donatrices quant à la contribution potentielle de l'aide pour le commerce aux ODD. Plus précisément, les réponses devaient porter sur la question suivante : quels ODD l'aide pour le commerce peut-elle contribuer à réaliser ? Ce sont l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) qui ont été évoqués le plus souvent. Les ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD2 (Faim « zéro ») et ODD 17 (Partenariats) ont aussi été mentionnés.

Les pays partenaires et les donateurs étaient moins d'accord sur la contribution potentielle de l'aide pour le commerce aux autres ODD.



Une nouvelle génération de programmes est en train de voir le jour, associant les donateurs, les pays partenaires, et les entreprises privées des pays en développement comme des pays donateurs. Certains de ces programmes portent sur le renforcement des capacités humaines. D'autres sont centrés sur le transfert de technologies, le savoir-faire et les initiatives d'amélioration du climat des affaires, par exemple l'accès des fournisseurs au financement. Les résultats de ces programmes de renforcement des capacités liés au commerce impliquant le secteur privé sont considérés comme largement positifs : ils ont aidé les entreprises à développer de nouveaux produits, à réduire leurs coûts de production et à augmenter leurs exportations. De plus, les résultats sont en ligne avec les objectifs de la communauté du développement, à savoir de meilleures qualifications pour les travailleurs, de meilleures conditions de travail, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des performances environnementales.

L'engagement du secteur privé pourrait être encore renforcé en créant de la valeur partagée par de multiples parties prenantes et développant des plateformes de collaboration par projets. De tels partenariats renforcés pourraient être encouragés en incluant systématiquement le secteur privé dans les quatre étapes du cycle de vie du projet. Tout d'abord, il serait possible de solliciter l'avis du secteur privé pour obtenir des informations sur les obstacles à lever ou les incitations à améliorer. Deuxièmement, les acteurs du secteur privé pourraient partager les bonnes pratiques observées dans d'autres programmes de donateurs ou dans des programmes qu'ils ont eux-mêmes mis en œuvre. Troisièmement, les pouvoirs publics, les donateurs et les entreprises privées pourraient réunir leurs forces pour intensifier leurs actions et en optimiser l'impact. Enfin, le secteur privé pourrait fournir des données importantes en termes de suivi des projets, afin de déterminer leurs succès et leurs échecs.

Renforcer l'intégration économique par la coopération régionale est devenu une priorité des stratégies de réforme de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. L'aide pour le commerce régionale contribue à ce processus d'intégration.

....en recourant aux approches régionales

Vu la taille relativement réduite des marchés d'un grand nombre de pays en développement, il est clair qu'une croissance économique durable dépend en partie de la création de marchés plus vastes et plus viables. Renforcer l'intégration économique par la coopération régionale est donc devenu une priorité essentielle des stratégies de réforme de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. L'aide pour le commerce régionale contribue à ce processus d'intégration et environ 45 milliards \$US ont été déboursés pour appuyer ce genre de programme depuis le lancement de l'initiative.

Toutefois, comme des travaux de l'OCDE l'ont souligné dans le passé, l'aide pour le commerce régionale est entravée par de nombreuses complications d'ordre pratique, allant des normes techniques aux problèmes de financement, tandis que les négociations peuvent s'enliser en raison d'une mauvaise communication intergouvernementale et parfois d'un manque de confiance entre les partenaires de négociation². Qui plus est, la mise en œuvre de stratégies régionales est compliquée par divers problèmes, comme l'appartenance des nombreux pays à plusieurs organisations régionales distinctes, la mise en œuvre incomplète des accords régionaux, la mauvaise articulation entre priorités régionales avec stratégies nationales, et les contraintes relatives aux capacités nationales et régionales. Tout ceci pose de sérieux défis en termes d'adhésion, mais aussi d'alignement des stratégies nationales par rapport aux priorités régionales de l'aide pour le commerce.

De nouvelles approches ont vu le jour, notamment les programmes multi-donateurs ou les initiatives régionales articulées autour de corridors de transport et de commerce ou

de plateformes de transit, accompagnées d'une mobilisation active des investisseurs publics et privés. En outre, les difficultés existant dans le cadre des programmes régionaux peuvent être surmontées grâce aux stratégies suivantes : impliquer un « intermédiaire honnête », par exemple les banques de développement régionales, qui offrent des mécanismes institutionnels facilitant la coordination des programmes régionaux et sous-régionaux entre pays ; offrir des incitations financières telles qu'un degré plus élevé de concessionnalité dans le financement de programmes régionaux par rapport aux programmes purement nationaux ; renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour répondre à une grande variété de besoins d'assistance technique couvrant toute une gamme de disciplines, comprenant politique commerciale, douanes, transports et création d'entreprises ; et harmoniser les réglementations, ce qui constitue à la fois un défi et une chance de favoriser l'intégration régionale.

Pour conclure, les réussites substantielles de l'Initiative de l'Aide pour le commerce pourraient être encore renforcées en mobilisant le secteur privé et en mettant plus l'accent sur les programmes régionaux. Ces deux priorités pourraient fortement renforcer le rôle du commerce en tant qu'outil dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cet article est adapté d'une étude plus longue publiée par l'OCDE. L'auteur souhaite remercier Frans Lammersen et William Hynes pour leur importante contribution à la rédaction de cet article.

-
- ❶ Les autres flux officiels (AFO) sont des transactions qui ne respectent pas les conditions d'admissibilité de l'aide publique au développement, soit parce qu'ils ne visent pas principalement le développement soit parce qu'ils n'ont pas un élément de libéralité au moins égal à 25 pourcent.
 - ❷ Lammersen, Frans, et Hynes William. "Aid For Trade and the Sustainable Development Agenda: Strengthening Synergies." *OECD Development Policy Papers* No. 5. Septembre 2016.



Jorge Moreira da Silva
Directeur, Direction de
la coopération pour le
développement de l'OCDE

AFRIQUE

L'aide pour le commerce en Afrique : quelles priorités stratégiques ?

Lily Sommer, Heini Suominen et David Luke

Face au bilan de l'aide pour le commerce en Afrique au cours de ces dix dernières années, comment peut-on mieux cibler cette aide au développement pour soutenir les aspirations du continent en matière de transformation structurelle, d'intégration régionale et de réduction de la pauvreté ?

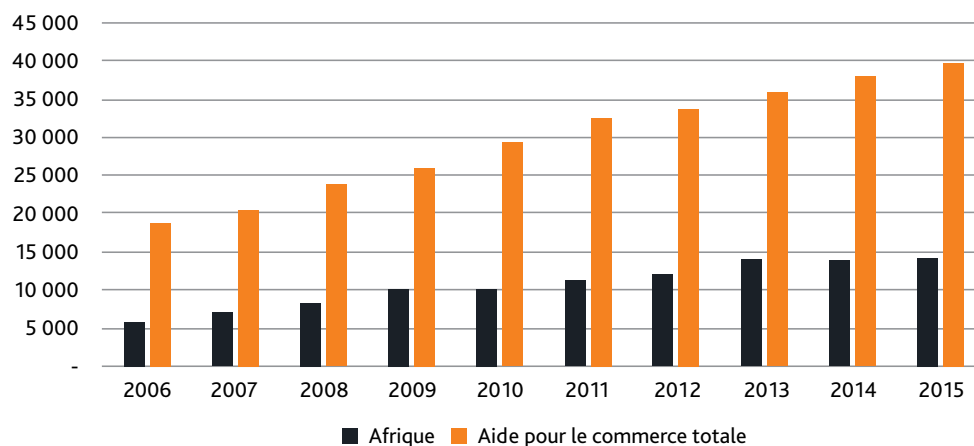
L'aide pour le commerce (APC) figure explicitement dans les Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'Objectif 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. » Pour que l'APC œuvre efficacement à la réalisation de cette ambition en Afrique, qui fait écho aux objectifs contenus dans la vision de développement à long terme de l'Union africaine (UA), l'Agenda 2063, il importe de veiller à ce qu'elle soit bien ciblée et alignée sur les priorités stratégiques du continent en matière de transformation structurelle.

Cet article offre quelques suggestions sur les moyens d'y parvenir. Nombre des caractéristiques des flux d'APC vers l'Afrique sont restées quasiment inchangées lors de la dernière décennie. Cet article présente la situation de l'APC en Afrique avant de recommander trois priorités stratégiques clés : (1) réorienter l'APC sur le renforcement du commerce intra-Africain, (2) faire en sorte que l'APC soit au service de tous et (3) renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour une APC performante. Ces propositions ne sont pas exhaustives mais peuvent grandement contribuer à garantir, par le biais de l'APC, que le commerce soit employé plus efficacement comme outil de transformation des économies africaines et de réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur le continent.

L'aide pour le commerce en Afrique : un état des lieux

En 2015, les décaissements d'aide pour le commerce en faveur des pays africains ont atteint la somme record de 14,1 milliards \$US, ce qui représente une augmentation de plus de 150 pourcent depuis 2006¹. Depuis le lancement de l'Initiative Aide pour le commerce, l'Afrique (avec l'Asie) est l'une des destinations clés de l'APC, sa part des décaissements mondiaux fluctuant entre 30 et 40 pourcent. L'APC représente donc un vecteur significatif et croissant d'aide pour les pays africains, comme le montre la Figure 1.

Figure 1 : Décaissements d'aide pour le commerce, 2006-2015 (en millions \$US constants 2015)



Source : Base de données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

14,1 milliards \$US

En 2015, les décaissements d'aide pour le commerce en faveur des pays africains ont atteint la somme record de 14,1 milliards \$US, ce qui représente une augmentation de plus de 150 pourcent depuis 2006

L'aide pour le commerce octroyée à l'Afrique n'est pas également répartie, un petit nombre de grandes économies s'accaparant une part importante des flux. Depuis 2010, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc et la Tanzanie ont attiré les plus gros volumes de soutien. Ensemble, ces cinq pays ont représenté, en moyenne, plus de 35 pourcent des décaissements annuels d'APC en Afrique. Le Maroc et l'Égypte, pris ensemble, ont représenté plus de 8 pourcent par an. Ces pays figurent aussi parmi ceux dont le PIB est le plus élevé sur le continent, et l'Égypte, le Maroc et le Kenya ont été classés par la Banque mondiale dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. L'APC représente une plus grosse part de leur aide publique au développement (APD), jusqu'à 52 pourcent pour le Maroc, 44 pourcent pour l'Égypte et 27 pourcent pour le Kenya, ce qui reflète peut-être leur statut de pays plus développés. La part de l'APC dans l'aide publique au développement a progressé à l'échelle du continent africain, atteignant environ 24 pourcent en 2015.

La concentration de l'APC est aussi évidente au niveau sectoriel. Une grande majorité de l'APC reçue par l'Afrique a servi à financer des projets liés aux infrastructures économiques et au renforcement des capacités productives. Les infrastructures (comprenant les transports et le stockage, l'énergie et les communications) représentaient environ 55 pourcent de l'APC en 2015. Étant donné les importants besoins en infrastructures du continent, cela n'est pas surprenant. En 2012, il a été estimé qu'il fallait 68 milliards \$US d'ici 2020 pour achever les projets prioritaires du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Le renforcement des capacités productives est le second plus important bénéficiaire de l'APC en Afrique. La majorité de ce financement (environ 54 pourcent en 2015) est dirigée vers le secteur agricole² qui représente aujourd'hui encore environ la moitié des emplois en Afrique³. Seuls environ 13 pourcent des décaissements réservés au renforcement des capacités productives ont été octroyés à l'industrie. C'est moins que pour la banque et la finance, qui représentaient environ 16 pourcent du soutien pour le renforcement des capacités productives et 7 pourcent du total de l'APC en 2015. Les politiques et réglementations commerciales représentaient environ 3 pourcent de l'APC totale, dont la majorité (environ 60 pourcent) était représentée par la facilitation des échanges.

Pour ce qui est de la forme de l'aide, la tendance au fil des ans a été de mettre moins l'accent sur les dons et davantage sur les prêts d'APD et sur les investissements en capitaux. En 2006, 62 pourcent de l'APC en faveur de l'Afrique prenait la forme de dons, mais en 2015, cette part était tombée légèrement en-dessous de 48 pourcent. Une part similaire était représentée par les prêts, tandis que les investissements en capitaux étaient encore minoritaires (3,8 pourcent). Les partenaires multilatéraux, comme la Banque mondiale, l'UE et la Banque africaine de développement sont les principaux fournisseurs d'APC en Afrique. Au niveau bilatérale, l'Allemagne, le Japon, les États-Unis et la France sont les principaux fournisseurs d'aide. Certains nouveaux partenaires ont émergé ces dix dernières années, notamment le Koweït, les Émirats arabes unis, les Fonds d'investissements climatiques et le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

Priorité 1 : réorienter l'aide pour le commerce sur le renforcement du commerce intra-africain

En 2012, les chefs d'état africains ont décidé d'accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et adopté le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT). Ces deux initiatives visent à exploiter le potentiel transformateur du commerce intra-africain, plus diversifié et industrialisé que le commerce de l'Afrique avec le reste du monde. En 2014, les produits manufacturés représentaient 41,9 pourcent des exportations intra-africaines, comparés à seulement 14,8 pourcent des exportations africaines hors du continent⁴. Sur l'ensemble des échanges commerciaux des pays africains, la part du commerce intra-africain était seulement de 15,3 pourcent en 2015, comparée à 46,8 pourcent en Amérique, 61,3 pourcent en Asie et 66,2 pourcent en Europe⁵. Le commerce intra-africain est donc sous-exploité. Les modélisations effectuées par la Commission économique pour l'Afrique indiquent que l'établissement de la ZLEC ferait bondir le commerce intra-africain d'environ 50 pourcent – l'effet le plus important concernant les produits industriels⁶.

La levée des barrières tarifaires qui entravent le commerce intra-africain contribuera à la dynamisation et à la diversification de ce dernier mais ne suffira pas à transformer les économies africaines. Le plan d'action pour stimuler le commerce africain le reconnaît bien, car il a été conçu pour s'attaquer aux contraintes non tarifaires qui freinent le commerce intra-africain dans le cadre de sept axes thématiques prioritaires – à savoir politique commerciale, facilitation des échanges, capacités productives, infrastructures, financement du commerce, information commerciale et intégration des marchés de facteurs. Les infrastructures économiques et le renforcement des capacités productives (les deux secteurs qui attirent le plus de fonds d'APC en Afrique) sont intégrés dans certains des axes du BIAT. En fait, les données provenant des exercices de suivi et d'évaluation menés dans le contexte des examens globaux de l'APC indiquent que les priorités des donateurs et des bénéficiaires sont bien alignées. À mesure que l'Afrique progresse en direction d'une plus forte intégration dans le cadre de la ZLEC, il est important que ce lien soit maintenu et renforcé. Le commerce intra-africain doit être placé au cœur de la coopération de l'APC.

Augmenter la part des projets régionaux, ou impliquant plusieurs pays, sera essentiel au renforcement de l'alignement entre les priorités des donateurs et celles des bénéficiaires.

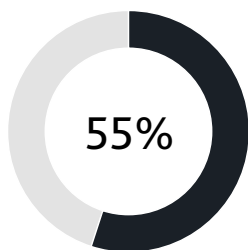
Augmenter la part des projets régionaux, ou impliquant plusieurs pays, sera essentiel au renforcement de cet alignement entre les priorités des donateurs et celles des bénéficiaires. En 2015, la part des projets régionaux d'APC tournait autour de 12 pourcent en Afrique. Bien que ce chiffre soit relativement élevé comparé à d'autres régions, des améliorations restent possibles. Par exemple, seuls 3 pourcent des flux d'APC dans les domaines du transport et du stockage ont été consacrés à des projets régionaux. Par contre, les pays africains ont davantage réussi à attirer l'APC dans des projets régionaux dans d'autres secteurs tels que l'industrie (48 pourcent des financements pour des projets régionaux) et les services bancaires et financiers (45 pourcent).

L'APC peut apporter une importante contribution au processus de mise en œuvre de la ZLEC. Les négociations sur les échanges de biens et de services sont menées dans le cadre de délais très serrés (décembre 2017). Dans la prochaine phase, les négociations couvriront l'investissement, la propriété intellectuelle et la politique de concurrence. La mise en œuvre et le suivi de l'accord dans 55 pays sera un exercice difficile. La part actuelle de l'APC consacrée au soutien en matière politique commerciale est très réduite, et en termes réels, cette assistance a reculé entre 2013 et 2015. S'il est vrai que la part réduite de projets relatifs à la politique commerciale peut s'expliquer partiellement par le moindre coût de mise en œuvre comparé à celui des infrastructures matérielles, par exemple, il est également possible de diversifier l'aide afin de l'orienter vers le programme urgent de la ZLEC.

La diversification de l'APC doit être envisagée au-delà du soutien en matière de politique commerciale. Les autres axes thématiques du BIAT sont très interdépendants et doivent également occuper une place importante dans la coopération dans le cadre de l'APC. Le plan d'action BIAT pourrait servir de cadre en veillant à ce que les projets mis en œuvre par l'intermédiaire de l'APC dans ces domaines clés soient orientés vers le renforcement du commerce intra-africain, en raison de son fort impact sur le développement. Une série d'initiatives a été déjà mise en œuvre par les pays africains et leurs partenaires sur les axes thématiques prioritaires du BIAT.

Priorité 2 : faire en sorte que l'aide pour le commerce soit au service de tous

L'ODD 8.a appelle à une augmentation de l'APC en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), y compris par l'intermédiaire du Cadre



En 2015, les infrastructures (comprenant les transports et le stockage, l'énergie et les communications) représentaient environ 55 pourcent de l'aide pour le commerce reçue par l'Afrique.

intégré renforcé (CIR). Comme indiqué plus haut, de nombreux bénéficiaires clés de l'APC en Afrique ne sont pas des PMA. Il est crucial de mieux cibler l'APC.

Des fonds supplémentaires d'APC pourraient être octroyés par le biais du CIR. La première phase (2008-2015) du CIR a permis le déboursement de presque 204 millions \$US d'aide aux PMA bénéficiaires. La deuxième phase du programme, lancée récemment (2016-2022), a recueilli jusqu'à présent 70 millions \$US au titre d'accords de contribution, mais pourrait bénéficier d'engagements plus importants dans l'avenir. Presque trois quarts des fonds du CIR sont dirigés vers l'Afrique, dans des domaines clés pour promouvoir un commerce inclusif (agro-industrie, facilitation des échanges, protection de la production agricole, la lutte antiparasitaire et le développement de la pêche). Le CIR pourrait toutefois être mieux ciblé sur les projets régionaux, qui ont un potentiel transformateur, notamment par le biais d'un soutien aux instituts de gestion des corridors commerciaux, aux communautés économiques régionales (CER) et aux programmes de la Commission de l'Union africaine tels que le BIAT. Une partie du problème vient du fait que le CIR met l'accent sur les pays, à l'instar de l'APC. Accroître la part des projets régionaux devrait être une priorité pour l'APC et le CIR.

Le ciblage de l'APC est particulièrement mauvais dans le domaine de la facilitation des échanges, un domaine clé du soutien en matière de politique commerciale et l'un des axes thématiques prioritaires du BIAT. Dans ce domaine, les décaissements sont largement dirigés vers les pays qui sont déjà proches des objectifs fixés par l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, comme le montrent les Indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges. Certaines évaluations récentes indiquent qu'une réorientation de ces décaissements vers les PMA et les pays en développement sans littoral offrirait de meilleurs rendements aux fonds d'APC⁷. Le Mécanisme de facilitation des échanges de l'OMC, établi en 2014 pour aider les pays en développement et les PMA, devrait être utilisé pour encourager une réorientation de l'APC vers des mesures de facilitation des échanges centrées sur les pays les plus pauvres⁸.

L'APC doit aussi être mieux ciblée au sein même des pays. Les ODD aspirent à ce que personne ne soit laissé pour compte. Pour y parvenir, elle doit prêter une attention prioritaire aux groupes les plus vulnérables (y compris les femmes, les petits agriculteurs, les acteurs du commerce informel transfrontalier et la jeunesse), qui sont souvent contraints de participer au commerce pour améliorer leurs conditions de vie. Un bon exemple d'utilisation de l'APC pour améliorer l'équité réside dans l'intégration du genre dans la Stratégie d'exportation nationale de l'Ouganda. Le projet, soutenu par le Centre du commerce international (ITC), a aidé 3150 entrepreneuses à améliorer leurs compétences dans le domaine des affaires et de la gestion d'entreprise. Il a également soutenu l'officialisation d'entreprises appartenant à des femmes et promu l'accès des femmes aux marchés d'exportation régionaux, contribuant ainsi à une augmentation du revenu des ménages⁹.

Les petites et moyennes entreprises (PME) ont un rôle pivot à jouer afin de traduire le commerce et la croissance en emploi, en réduction de la pauvreté et en autonomisation économique des femmes. Il est important que l'APC contribue à améliorer l'accès des PME aux marchés d'exportation et aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Dans les pays à faible revenu, sept nouvelles relations d'exportation développées par les PME sur dix échouent dans les deux premières années¹⁰. Les projets d'APC tentent d'agir sur les divers problèmes de compétitivité rencontrés par les PME, mais la dimension commerciale du développement des PME est souvent mal appréhendée. L'accès à un financement abordable et à une assistance technique afin de se conformer à de règles d'origine et des normes publiques et privées complexes doit bénéficier d'une attention accrue. Les partenariats Sud-Sud peuvent jouer un rôle important, étant donné que les PME sont confrontées aux mêmes enjeux dans les pays partenaires.

Priorité 3 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

L'appropriation est un élément essentiel d'une APC efficace. Pour cela, des structures institutionnelles fortes sont nécessaires en vue d'assurer une conception, une mise en œuvre et un suivi efficaces des projets d'APC.

Les activités d'APC recoupent divers domaines de politique publique et divers secteurs. Il est donc crucial que les institutions nationales soient soutenues de manière à renforcer les capacités nécessaires pour permettre une véritable appropriation des activités. Une mauvaise coordination, de faibles structures de gouvernance et des capacités techniques insuffisantes peuvent saper l'efficacité et l'efficience des ressources d'APC. Ceci revêt une importance particulière dans le contexte actuel, où un accent particulier est mis sur les résultats, ce qui se manifeste par l'utilisation d'évaluations d'impact qu'une attention accrue portée aux indicateurs et aux données de références. Il se pourrait que le manque de capacités pour répondre à ces exigences soit partiellement responsable de la faible part d'APC reçue par les PMA. Une plus grande partie de l'APC devrait être consacrée au renforcement des capacités humaines et institutionnelles requises pour veiller au respect de principes de gestion solides.

Au niveau régional, l'APC fait face à des difficultés institutionnelles et des enjeux de capacité encore plus grands. Une répartition inégale des coûts et des bénéfices des projets régionaux, et les niveaux variables de développement économique des bénéficiaires peuvent complexifier la tâche d'alignement entre priorités nationales et programmes régionaux. Une APC régionale efficace exige une forte coordination entre des acteurs régionaux très divers, ainsi que des bénéfices et des indicateurs communs pour évaluer les résultats.

L'ODD 8.a appelle à une augmentation de l'aide pour le commerce (APC) en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA). Toutefois, de nombreux bénéficiaires clés de l'APC en Afrique ne sont pas des PMA.

Comme nous l'avons avancé plus haut, il est possible d'accroître l'APC régionale en Afrique, surtout dans certains secteurs. Bien que l'APC soit axée sur la demande, l'appétit de la communauté internationale pour l'APC régionale pourrait être stimulé par le renforcement des capacités institutionnelles et humaines au niveau régional et par la participation de partenaires régionaux afin de garantir une coordination efficace¹⁰. Une forte structure institutionnelle de la ZLEC, centrée à l'UA, mais s'appuyant aussi sur les forces et structures existantes au sein des CER, faciliterait la coordination requise pour faire avancer les initiatives régionales d'APC. Les CER et autres agences régionales telles que les institutions de gestion des corridors commerciaux ont déjà réussi à attirer des flux d'APC et à aligner leurs activités sur les plans de développement nationaux. Le financement au titre de l'APC doit être intensifié pour appuyer ce processus.

Conclusion

Les flux d'APC dont bénéficient les pays africains restent une source importante d'aide au développement. Les tendances récentes indiquent que la répartition de l'APC en termes de zones prioritaires, de partenaires et de pays bénéficiaires est restée relativement inchangée ces dernières années. Les domaines clés de l'aide, à savoir les infrastructures économiques et le renforcement des capacités productives, peuvent contribuer de façon significative à la transformation structurelle de l'Afrique.

S'il est vrai que l'Afrique est l'un des principaux bénéficiaires des fonds de l'APC, ces fonds pourraient être mieux ciblés. Mieux harmoniser l'APC avec les cadres continentaux tels

que la ZLEC et le plan d'action BIAT permettrait aux pays africains et aux partenaires de développement de mieux capter le potentiel transformateur du commerce intra-africain. De plus, pour que le commerce agisse en tant qu'outil de développement efficace, il doit bénéficier à tous. Pour garantir des gains partagés, les PMA et les pays en développement sans littoral doivent recevoir une plus grande part de l'APC. À l'échelle nationale, les groupes vulnérables et les PME doivent être mieux soutenus par le biais de l'APC. Le commerce intra-africain peut offrir des opportunités considérables aux entreprises de petite taille, en raison de la proximité des marchés et d'obstacles moins importants pour y entrer comparés aux marchés mondiaux. Les mesures prises pour stimuler le commerce intra-africain pourraient, par conséquent, bénéficier en particulier aux plus petits opérateurs économiques, ce qui contribuerait à réduire les inégalités et à réaliser les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD. Pour finir, les programmes régionaux doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue. Outre les projets techniques, l'APC doit renforcer les institutions régionales pour assurer une collaboration solide et une offre d'APC plus efficace.

- ❶ Tous les chiffres sont en US\$ constants (2015). Les données relatives à l'aide publique au développement et à l'APC ont été extraites de la Base de données du Système de notation des pays créanciers de l'OCDE, consultée en mai 2017. Une description plus détaillée des tendances figurera dans le rapport régional préparé par la Commission économique pour l'Afrique (en collaboration avec l'OMC) pour le Sixième examen global de l'aide pour le commerce.
- ❷ 23 pourcent de l'APC totale
- ❸ Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*, CEA : Addis-Abeba, 2017.
- ❹ Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Smart industrialization through trade in the context of Africa's transformation*. CEA : Addis-Abeba, à venir.
- ❺ Calculs de la CEA avec les données statistiques de la CNUCED (UNCTADStat).
- ❻ Commission économique pour l'Afrique (CEA), *État de l'intégration régionale en Afrique V : Vers une zone de libre-échange africaine*, CEA : Addis-Abeba, 2012.
- ❼ de Melo, Jaime et Laurent Wagner, « How the Trade Facilitation Agreement can Help Reduce Trade Costs for LDCs », E15 Expert Group on Trade, Finance and Development. Genève : Centre international pour le commerce et le développement durable et Forum économique mondial, 2016.
- ❽ Sommer, Lily et David Luke, « Priority Trade Policy Actions to Support the 2030 Agenda and Transform African Livelihoods », Genève : Centre international pour le commerce et le développement durable et Forum économique mondial, 2016.
- ❾ Centre du commerce international (ITC), « Case Story on Gender Dimension of Aid for Trade: Integrating Gender into the National Export Strategy – A Case for Uganda », Genève : ITC, 2010.
- ❿ Centre du commerce international (ITC) et Organisation mondiale du commerce (OMC), « SME Competitiveness and Aid for Trade: Connecting Developing Country SMEs to Global Value Chains », Genève : ITC et OMC, 2014.
- ⓫ Lammersen, Frans. « Aid for Trade 10 Years On—What's Next? », E15 Expert Group on Trade, Finance, and Development, Genève : Centre international pour le commerce et le développement durable et le Forum économique mondial, 2015.

Lily Sommer

Spécialiste de politique commerciale, Centre africain pour la politique commerciale, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Heini Suominen

Spécialiste de politique Économiste, Centre africain pour la politique commerciale, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

David Luke

Coordinateur, Centre africain pour la politique commerciale, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

INTÉGRATION RÉGIONALE

L'aide pour le commerce au défi des impératifs d'intégration régionale en Afrique

Cheikh Tidiane Dieye

L'aide pour le commerce (APC) s'est déjà avérée être un instrument précieux pour le développement du commerce en Afrique. En quoi une réorientation de ces flux du niveau national au niveau régional pourrait-elle encore accroître les bénéfices tirés de l'APC par les économies africaines ?

Les flux d'aide pour le commerce ont évolué au fil des années. Même si le volume du soutien octroyé a connu des baisses à certaines périodes, les décaissements restent relativement importants. Entre 2005 et 2015, soit sur une dizaine d'années, les pays donateurs ont versé quelques 264,5 milliards US\$ sous forme d'aide pour le commerce pour financer près de 250'000 projets dans 146 pays en développement, dont 38,4 pourcent en Asie et 35,1 pourcent en Afrique^①. L'OCDE indique que l'impact de cette aide sur l'emploi, les investissements nationaux et étrangers et sur les conditions de vie dans les pays bénéficiaires est significatif, puisque le retour sur investissement de cette forme d'aide est de l'ordre de huit dollars d'échanges créés dans les pays en développement, et vingt dollars dans les pays à faible revenu, pour chaque dollar investi^②.

Il est généralement admis que l'aide pour le commerce a eu des effets bénéfiques pour de nombreux pays en développement, notamment les pays africains. Il faut cependant aller au-delà des flux financiers intrinsèques pour, d'une part, analyser la qualité et le ciblage de l'aide pour le commerce et, d'autre part, examiner les approches qui régissent sa distribution entre les différents secteurs vers lesquels elle est drainée.

Lumières sur le ciblage de l'aide pour le commerce en Afrique

Pourquoi l'aide pour le commerce destinée à l'Afrique est-elle si massivement concentrée dans seulement deux secteurs ? Telle est la question que l'on est tenté de se poser au vu de la répartition sectorielle des flux financiers entrant sur le continent au titre de l'aide pour le commerce. Plus de la moitié de l'aide pour le commerce reçue en Afrique, soit environ 55 pourcent, était consacré aux infrastructures liées au commerce en 2015, alors que 42 pourcent étaient dédiés au développement des capacités productives^③. Ces deux secteurs ont donc consommé la quasi-totalité des ressources octroyées, laissant une portion congrue des décaissements aux politiques et réglementations commerciales, soit environ trois pour cent, ainsi qu'une part marginale (moins d'un millième du total) au secteur de l'ajustement lié au commerce. S'agissant des infrastructures, une importante part des ressources est généralement dirigée vers le transport, notamment les routes, et le stockage.

On peut, certes, observer que la distribution sectorielle de l'aide pour le commerce en Afrique suit globalement les tendances observées ailleurs dans le monde. De plus, il y a aussi une certaine rationalité qui justifie la concentration de l'aide reçue dans les deux secteurs que sont les infrastructures liées au commerce et les capacités productives. C'est dans ces deux secteurs, en effet, que les pays africains font face aux contraintes commerciales les plus fortes, tant au niveau interne qu'au sein des marchés régionaux ou des corridors commerciaux menant aux frontières extérieures, qu'elles soient terrestres, maritimes ou aériennes.

Dans un pays comme le Nigeria, seconde économie africaine, par exemple, une étude réalisée par la Banque mondiale sur les obstacles domestiques au commerce a révélé que les surcoûts pour le transport par route d'un conteneur de 20-pieds représentent près de 21 pourcent du coût de transport total de Kano à Lagos, et 35 pourcent dans le sens inverse, principalement du fait du prix élevé du transport routier et, dans une moindre mesure, des paiements informels^④. La comparaison entre ce corridor intérieur du Nigeria,

qui va de Lagos à Kano, et le corridor régional reliant le port de Tema au Ghana et Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, montre qu'emprunter le corridor Lagos-Kano est 25 pourcent plus cher et 150 pourcent plus long. On s'aperçoit donc aisément que les coûts internes du commerce, notamment en raison de la faiblesse des infrastructures, peuvent peser lourdement sur la compétitivité internationale des produits africain.

Le reste de l'Afrique de l'Ouest fait aussi face, globalement, aux mêmes contraintes, surtout en ce qui concerne le transport et les infrastructures routières. La faiblesse du réseau routier est l'un des plus importants handicaps commerciaux de la région. Le transport routier y représente jusqu'à 90 pourcent des mouvements de fret et de personnes. Mais la région ne dispose que d'environ 4,7 km de route pour 100 km², ce qui est inférieur à la moyenne de 6,8 km pour l'ensemble du continent africain⁵.

Cette analyse vaut aussi pour les capacités productives. Les faibles performances à l'exportation des pays africains s'expliquent par la faiblesse de leurs capacités productives. La dépendance des pays vis-à-vis de l'exportation d'un nombre réduit de produits de base, sur lesquels ils bénéficient de préférences commerciales de longue date, est un facteur handicapant qui freine les possibilités de création de chaînes de valeur régionale sur le continent. Plusieurs pays africains, comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria, entre autres, sont de grands exportateurs de fève de cacao et aurait pu, ensemble, constituer une grappe dynamique sur la chaîne de valeur cacao. Mais ils ajoutent peu de valeur à ce produit avant son exportation.

Le confinement des pays africains dans la production et l'exportation de matières premières non transformées les amène à abandonner d'importantes ressources financières, du fait de la non-crédation de valeur ajoutée, et à exporter des emplois indispensables à leur jeunesse vers les pays qui se sont dotés des capacités productives adéquates. Sous ce rapport, l'appui aux pays africains ne devrait pas être vu seulement sous la forme d'une amélioration de leur accès au marché, notamment grâce au maintien de certaines préférences commerciales, ce qui est une condition en aval, mais devrait être centré sur le développement des capacités productives, notamment dans le secteur agro-alimentaire. Ce secteur est en effet au croisement de l'industrialisation, de la création d'emploi et de la sécurité alimentaire pour de nombreux pays.

Les contraintes ci-dessus montrent donc que le ciblage de l'aide pour le commerce sur les infrastructures et les capacités productives est adéquat, puisque l'aide est octroyée aux secteurs qui contraignent le plus le commerce africain. Il reste cependant à savoir si l'extrême concentration de l'aide au niveau national doit rester l'option prioritaire, ou s'il faut au contraire se tourner davantage vers les communautés économiques régionales afin de soutenir les efforts de construction de marchés régionaux et de création de chaînes de valeur régionales.

Vers le renforcement de la dimension régionale de l'aide pour le commerce

Plus qu'une priorité, l'intégration régionale apparaît partout en Afrique comme un impératif de développement. Les politiques et initiatives d'intégration régionale mise en œuvre sur le continent peinent, cependant, à produire des effets structurants et durables, notamment car les bases matérielles et infrastructurelles sur lesquelles elles s'appuient sont fragiles, sinon existantes.

L'importance cruciale de l'intégration régionale est cependant faiblement prise en compte dans la distribution de l'aide pour le commerce. Même si tous reconnaissent l'importance de soutenir les processus en cours sur le continent africain, peu de pays et d'institutions internationales sont enclins à consacrer aux projets conçus et exécutés à l'échelle régionale des ressources financières importantes. Par habitude ou par pragmatisme, les donateurs semblent privilégier l'approche nationale dans la fourniture de l'aide pour le commerce. En 2015, seulement 12 pourcent de l'aide pour le commerce était destinée à des projets régionaux, ce qui témoigne de la faible importance accordée à l'intégration régionale en dépit des discours ambiants. Il existe donc une marge de progrès substantielle à ce niveau,

qu'il faut utiliser en soutenant davantage d'initiatives qui s'articulent autour des priorités régionales.

Sur le continent africain, la primauté donnée à l'intégration régionale et l'accélération des chantiers comme la zone de libre-échange continentale et les unions douanières dans les différentes communautés économiques régionales devraient pousser les donateurs bilatéraux et les institutions internationales à accorder plus d'attention aux projets régionaux, aussi bien dans le domaine des infrastructures que dans celui des capacités productives.

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, l'aide pour le commerce pourrait apparaître comme un catalyseur dont l'utilisation pourrait avoir des répercussions utiles sur l'ouverture du marché régional, la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services et la compétitivité des entreprises. Elle pourrait ainsi soutenir les principales forces motrices du commerce régional, à savoir l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), le Tarif extérieur commun (TEC) et le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE).

L'AFE est un facteur externe de dynamisation du commerce. Sur les dix neuf pays africains qui l'ont ratifié à la date de son entrée en vigueur, huit sont d'Afrique de l'Ouest. Son objectif d'accroître la célérité des transactions commerciales grâce à la modernisation et la rationalisation des procédures aux frontières, tout en favorisant une meilleure gouvernance du commerce, va de pair avec les objectifs de la zone de libre échange de la CEDEAO établie par le schéma de libéralisation des échanges (SLE) et ceux de l'union douanière en cours de construction suite à l'adoption du TEC.

Une bonne articulation entre l'AFE, le SLE et le TEC, notamment à travers le financement ciblé de projets régionaux dans les domaines des infrastructures (corridors routiers régionaux ; modernisation des systèmes de transport) et des capacités productives (appui au développement de chaînes de valeur régionales ; mise en place de zones économiques spéciales d'intégration régionale) pourrait constituer une importante opportunité.

En guise de conclusion, on peut reconnaître que l'aide pour le commerce a permis à un nombre croissant de pays africains de participer au commerce mondial. Il y a cependant lieu de reconnaître que, pour diverses raisons, souvent liées aux conditionnalités attachées à l'aide publique au développement, l'aide pour le commerce a bénéficié à seulement quelques pays au sein de chaque communauté économique régionale. Or au moment où toutes les communautés régionales évoluent vers une intégration plus poussée de leurs marchés, les programmes d'aide pour le commerce devraient aussi prendre en compte cette réalité pour aider ces dernières à construire les infrastructures économiques que leurs pays membres, individuellement, ne pourraient pas réaliser. Ceci permettrait de gommer les inégalités de traitement entre pays d'une même région, renforcer les complémentarités, faciliter à la fois la spécialisation et les économies d'échelle, et créer des chaînes de valeur régionales comme préalable pour s'insérer dans les chaînes de valeur globales.

❶ OCDE et OMC, *Panorama de l'aide pour le commerce*, Paris et Genève : OCDE et OMC, 2015.

❷ Angel Gurría, « L'Aide pour le commerce, ça marche », *L'Observateur*, OCDE, 2015.

❸ Voir l'article rédigé par Lily Sommer, Heini Suominen, et David Luke dans ce numéro.

❹ Coste, A. « Domestic Obstacles to Trade and Transport in Nigeria and their Impact on Competitiveness », *Africa Trade Policy Notes*, Policy note No. 42, World Bank, 2014.

❺ Document du Programme communautaire de développement (PCD) de la CEDEAO, 2013



Cheikh Tidiane Dieye
Directeur exécutif du Centre
africain pour le commerce,
l'intégration et le développement
(Enda Cacid)

GENRE

L'aide pour le commerce et le genre : enseignements tirés de l'expérience d'entrepreneuses africaines

Vanessa Erogbogbo

Les initiatives d'aide pour le commerce centrées sur le genre ont le potentiel de considérablement accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable en Afrique. Cet article présente et met en lumière les principales mesures à prendre afin de susciter un changement transformateur pour les femmes et les économies africaines.

L'aide pour le commerce a le potentiel d'accélérer la réalisation de l'engagement collectif pris par les Nations Unies dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), et notamment l'ODD 1, qui consiste à mettre un terme à la pauvreté partout sous toutes ses formes. L'Afrique est un continent où réside plus de la moitié de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté, 389 millions de personnes en Afrique subsaharienne disposant de moins de 1,90 \$US par jour en 2013. L'un des moyens les plus efficaces de les propulser vers une vie meilleure est de mieux connecter les entreprises dirigées par des femmes aux marchés et de guider les femmes vers les emplois des secteurs d'exportation¹.

Si la participation économique des Africaines est de nature diverse, un élément est le même partout sur le continent : leur haut degré d'implication dans l'activité économique. Toutefois, le potentiel de leur travail n'est presque jamais réalisé, surtout lorsqu'il s'agit de commerce. Tandis que seules 15 pourcent des entreprises exportatrices appartiennent à des femmes, ce chiffre descend à 6 pourcent en Côte d'Ivoire et s'élève à 46 pourcent au Kenya. La majorité de ces sociétés sont des petites et moyennes entreprises (PME). Elles sont en moyenne plus petites que les entreprises appartenant à des hommes, et quand elles participent au « commerce de tâches » au sein de chaînes de valeur, elles sont bien plus susceptibles de commercer avec de multiples régions que lorsqu'elles participent uniquement au commerce de produits finaux. Nous savons aussi que les grosses entreprises exportatrices à haute intensité de main d'œuvre tendent à employer plus de femmes.

Pourquoi le genre de l'employé ou du propriétaire de l'entreprise importe-t-il ?

Seuls trois millions de nouveaux emplois formels sont créés pour les 13 millions d'Africains qui entrent dans la vie active chaque année². Les PME représentent plus de la moitié des emplois formels et veiller à ce qu'elles puissent participer aux échanges commerciaux les aide à créer et à maintenir des emplois vitaux pour le tissu économique et social du continent. Bien que l'Afrique subsaharienne soit dotée du taux le plus élevé de participation des femmes dans la vie active, et donc de l'écart le plus faible entre hommes et femmes, les analyses laissent à penser que ce serait plutôt dû au besoin de travailler en l'absence de programmes de protection sociale, hypothèse encore étayée par le niveau élevé d'emploi dans le secteur informel³.

Lorsqu'elles se développent, les entreprises appartenant à des femmes emploient plus de femmes. Des données du Centre du commerce international (CCI) montrent que la part des emplois féminins dans les entreprises appartenant à des femmes et qui commercent à l'échelle mondiale atteint 66 pourcent, comparée à 39 pourcent pour les entreprises commerçant uniquement dans leur propre région⁴. Le commerce a procuré à de nombreuses femmes des salaires plus élevés et un emploi formel dans la fabrication, les services marchands et les secteurs agricoles de grande valeur. Le commerce informel transfrontalier a également aidé les ménages des zones frontalières à disposer de meilleurs moyens de subsistance.

Ces tendances sont encourageantes, mais pour que les femmes africaines puissent tirer pleinement parti des bénéfices potentiels du commerce, il faudra d'abord agir sur certains facteurs déterminants.

Investir plus

L'année dernière, seuls 2 pourcent de l'aide publique au développement ont principalement visé l'autonomisation économique des femmes. Seuls 16 pourcent des flux d'aide pour le commerce mentionnent explicitement les questions de genre comme objectif, et la part des investissements dont le principal objectif est l'égalité entre les sexes n'est pas connue. Il faudrait investir davantage dans des initiatives ciblées sur les femmes et le commerce pour s'attaquer aux défis auxquels celles-ci sont confrontées, qui vont des obstacles juridiques aux préjugés sexistes et aux politiques commerciales ignorant la dimension du genre, en passant par l'accès à l'information, aux réseaux et aux ressources nécessaires pour participer aux échanges commerciaux.

Favoriser le développement et l'engagement du secteur privé

Mais cela ne suffira pas à combler l'écart entre les 55 milliards \$US consacrés à des initiatives d'aide pour le commerce et le montant total des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, estimé par certains à 4500 milliards \$US par an.

Sake Farm, l'exploitation de Laetitia Kayitesire, basée au Rwanda, nous offre un aperçu révélateur du potentiel susceptible d'être exploité en soutenant le développement du secteur privé. Laetitia emploie trente personnes, pour la plupart des femmes, qui produisent et transforment du café pour l'exportation sur une plantation de 30 hectares. Elle achète et transforme également le café de 1500 petits cultivateurs des alentours. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Initiative SheTrades du CCI, Sucafina et Jacobs Douwe Egberts, des conseils techniques et des investissements ciblés sont fournis à Sake Farm afin d'aider l'entreprise à améliorer la productivité, l'efficacité et la qualité du café produit. En outre, le partenariat vise également à accroître les revenus des petits cultivateurs en développant leur structure de prestation de services et en s'engageant à faciliter la participation des femmes au sein de la chaîne de valeur.

Résoudre le problème de l'accès à la finance

Pour réduire la facture annuelle d'importation de produits alimentaires du continent, qui s'élève à 35 milliards de \$US, il est impératif d'aider les entrepreneurs de l'agro-industrie à développer leurs entreprises. Monica Musonda en est une bonne illustration. Monica achète des produits alimentaires aux agriculteurs locaux et fabrique des aliments nutritifs pour le marché intérieur zambien. Elle cherche à étendre ses activités dans la région pour répondre aux besoins du continent, et à l'international pour répondre à la demande du secteur de l'alimentation saine, en rapide expansion sur les marchés occidentaux. Mais comme de nombreuses autres entrepreneuses qui signalent que leur plus gros obstacle est l'accès au financement, elle n'a pas encore eu la possibilité d'accéder aux fonds nécessaires au développement de son entreprise, malgré un parcours professionnel sans faille.

Allier des projet d'aide pour le commerce, qui assurent la formation et l'encadrement des femmes et les connectent aux marchés d'exportation, avec des instruments financiers adaptés aux difficultés spécifiques rencontrées par les petites entreprises dirigées par des femmes pourrait stimuler le crédit et les investissements. Cette approche vise à diminuer les risques et à permettre des prêts de qualité répondant aux exigences des bailleurs et des investisseurs.

Exploiter la numérisation

Dans la Silicon Savannah, la numérisation génère de l'innovation et contribue à combler l'écart entre les hommes et les femmes. Phyllis Mwangi est, entre autres, un agent immobilier qui ne dit pas son nom. Son entreprise, Tandao Commerce, est une plateforme de services complets de e-commerce, basée au Kenya, qui permet aux PME de louer des magasins en ligne et de commercialiser leurs produits et leurs services dans le monde. La première activité de Phyllis était la vente de fleurs en ligne, mais la numérisation a

réorienté ses projets soigneusement élaborés, lui ouvrant la possibilité d'exploiter des capacités technologiques pour créer une société de services évolutive et innovante.

On ne peut pas en dire autant de la majorité des africaines, dont l'utilisation d'Internet est 23 pourcent en deçà de celle des hommes. Elles font face à divers obstacles tels que la capacité financière, l'accès aux outils et compétences numériques, les conditions relatives au paiement et à la logistique, ainsi que les restrictions réglementaires imposées aux transactions de commerce en ligne.

Les politiques, les programmes, l'infrastructure et les outils numériques sont essentiels pour que les entrepreneuses africaines puissent exploiter la numérisation pour innover, s'épanouir et ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux.

Mesures exhaustives

Laetitia, Monica et Phyllis sont trois entrepreneuses parmi le million de femmes avec lesquelles l'ITC et ses partenaires, secteur privé compris, travaillent afin de les relier aux marchés dans le cadre de l'initiative SheTrades. Depuis qu'elle a récemment rejoint SheTrades, l'entreprise de Monica commence à attirer l'attention des investisseurs. Laetitia a réussi à améliorer la qualité de son café et à obtenir de meilleurs prix en exportant vers la Suisse. Et Phyllis a bénéficié de l'encadrement de leaders mondiaux du secteur, passant d'une activité régionale à une activité internationale et augmentant ses effectifs de 50 pourcent.

Le chemin qui nous sépare de 2030 se raccourcit et les ressources offertes par les bailleurs de fonds sont limitées. Une aide pour le commerce bien ciblée sur des mesures exhaustives visant à résoudre les problématiques auxquelles les femmes font face en Afrique, de concert avec le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics, constitue la clé qui permettra de libérer le plein potentiel économique des africaines.

Le Sixième examen global de l'aide pour le commerce organisé par l'OMC en juillet 2017, le premier depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, offre aux membres de l'OMC, à la communauté des bailleurs, aux organisations de développement et autres parties prenantes une occasion parfaite d'articuler leur vision et faire part de leur engagement en matière d'aide et de commerce pour soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable, y compris concernant l'égalité entre les sexes.

-
- ❶ "Poverty." World Bank. <http://www.worldbank.org/en/topic/poverty/overview>.
 - ❷ Banque africaine de développement, *Stratégie du Groupe de la banque pour l'emploi des jeunes en Afrique*, Abidjan : Groupe de la Banque africaine de développement, 2016.
 - ❸ Katrin Elborgh-Woytek et al., "Women, Work, and the Economy: Macroeconomic Gains from Gender Equity", Note de discussion du FMI, 2013; Janet G. Stotsky, Sakina Shibuya, Lisa Kolovich and Suhaib Kebhaj, "Trends in Gender Equality and Women's Advancement", Document de travail du FMI WP/16/21, 2016.
 - ❹ Jasmee Verdee, "Closing the Small-Business and Gender Gap to Make Trade More Inclusive: 6th Global Review for Aid for Trade", Centre du commerce international (ITC), mai 2017.
 - ❺ Frans Lammersen et William Hynes. "Aid for Trade and the Sustainable Development Agenda: Strengthening Synergies", OECD Development Policy Paper No. 5, décembre 2016.



Vanessa Erogbogbo
Cheffe du Programme femmes et commerce, Centre du commerce international (ITC)

NORMES

L'aide pour le commerce peut-elle aider les entreprises des pays en développement à se conformer aux normes de durabilité ?

Jim Redden

Les normes de durabilité peuvent contribuer à promouvoir le développement durable dans les pays en développement, mais elles ont aussi des effets d'exclusion. Comment l'aide pour le commerce peut-elle aider les entreprises du monde en développement à se conformer à un nombre toujours plus grand de normes publiques et privées ?

À titre d'exemple, pour un exportateur de bananes d'un pays en développement comme les Philippines cherchant à accéder au marché de l'UE, il est nécessaire de se conformer à un minimum de sept catégories de normes de durabilité, allant des contrôles de la sécurité sanitaire des aliments aux normes d'étiquetage, chaque catégorie de conformité s'accompagnant d'une série de lignes directrices concernant la production et d'une documentation spécifique, une perspective quelque peu décourageante pour un producteur semi-alphabète de la région rurale de Mindanao.

Ainsi, de nos jours, l'un des grands enjeux actuels auxquels sont confrontées les entreprises des pays en développement, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), est le nombre toujours croissant de réglementations et de normes de durabilité auxquelles elles doivent se conformer pour intégrer les chaînes de valeur mondiales. L'augmentation exponentielle de la complexité et de la diversité des normes et des réglementations (plus de 20'000 types de normes, selon l'Organisation internationale de normalisation) répond à un certain nombre de facteurs, comme les exigences des consommateurs en matière de santé, de sécurité sanitaire et de protection environnementale, mais aussi les exigences imposées par le secteur privé en termes de qualité, d'efficacité et de réputation commerciale.

Les normes de durabilité telles que celles qui régissent les méthodes de production, les critères de qualité et de sécurité ou encore les exigences environnementales et les conditions de travail sont en mesure de contribuer à la progression vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Les exportateurs qui s'y conforment peuvent s'attendre à une augmentation durable de leurs recettes d'exportation et de leurs bénéfices, avec d'importantes répercussions positives sur les communautés locales.

Cependant, les normes de durabilité peuvent aussi avoir un effet d'exclusion. Les coûts de conformité sont souvent prohibitifs pour les PME et les petits producteurs des pays en développement. La conformité aux normes peut comprendre, par exemple, des coûts de certification, l'achat d'infrastructures, des frais d'essais en laboratoire ou de tenues de protection, des mesures d'emballage et d'étiquetage, des frais d'adhésion à l'institut de normalisation concerné et un budget raisonnable pour la formation des cadres et du personnel. Les inspections par un institut de normalisation reconnu peuvent coûter environ 310 \$US, auxquels s'ajoutent des frais d'audits de 650 \$US en moyenne et des essais en laboratoire, souvent obligatoires pour l'exportation de produits agricoles ou manufacturés, qui peuvent atteindre des milliers de dollars.

Dans ce contexte, l'aide pour le commerce (APC), qui a pour principal objectif d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles aux échanges du côté de l'offre, peut-elle jouer un rôle constructif en aidant les entreprises des pays en développement, notamment les PME, à se conformer à un nombre toujours croissant de normes de durabilité ? Pour approfondir cette question, des consultations ont été organisées auprès de diverses PME qui commercent à l'international, d'institutions de normalisation ainsi

que de pays et d'organismes donateurs du monde entier, et ont été accompagnées d'un examen des recherches et études de cas les plus récentes dans ce domaine.

Conformité : quels besoins pour les PME des pays en développement ?

Concernant les principaux défis auxquels sont confrontées les PME en matière de conformité aux normes, huit catégories de besoins ont été relevées.

Connaissance des normes

Un des besoins relevés par les PME et les petits producteurs concerne l'accès à l'information eu égard aux diverses normes auxquelles ils doivent se conformer pour participer aux chaînes de valeur mondiales dans leur secteur. Les femmes dirigeant des PME dans le commerce du textile au Cambodge, au Sri Lanka, à l'île Maurice et au Bangladesh ont toutes indiqué avoir des difficultés à obtenir l'information requise, non seulement sur les normes de durabilité à respecter mais aussi, dans certains cas, sur les procédés de production ou les types de tests exigés pour respecter ces normes.

Information sur les marchés

Une problématique similaire concerne l'information sur les possibilités d'accès au marché. Les normes de durabilité varient considérablement d'un marché à l'autre. Le niveau d'exigence en matière de sécurité sanitaire pour l'entrée sur le marché du Burkina Faso, par exemple, est bien différent de celui de l'UE.

Coût de conformité

Les PME doivent renforcer leur capacité à constamment améliorer leurs produits, leurs services ou leurs méthodes de production pour se conformer aux normes d'une chaîne de valeur donnée. Les coûts qui s'y rattachent ne se réduisent pas aux frais de certification, d'étiquetage et de tests obligatoires, car ces derniers sont souvent bien inférieurs aux coûts des changements de procédés requis pour satisfaire aux exigences des entreprises dominantes au sein des chaînes de valeur mondiales.

L'accès à une infrastructure de qualité est cité par de nombreuses petites et moyennes entreprises comme l'un des éléments essentiels au respect des normes de durabilité.

Évaluation de conformité

Se conformer aux normes de durabilité requiert souvent des inspections, des tests et une certification. Veiller à ce que des tests adaptés et mutuellement reconnus soient mis en place n'est pas toujours facile. Par exemple, une PME exportatrice de jouets textiles du Sri Lanka a noté la vaste palette de tests et de réglementations exigés pour accéder au marché de l'UE, incluant entre autre :

- EN 71, Partie 1, Sécurité des jouets, tests sur les propriétés mécaniques et physiques
- EN 71, Partie 2, Sécurité des jouets, tests d'inflammabilité
- EN 71, Partie 3, Sécurité des jouets, Migration de certains éléments

Culture de conformité en matière de documentation et de réglementations douanières

Les PME manquent souvent de personnel qualifié ou de la culture de conformité en matière de documentation et de réglementation douanière qui sont nécessaires au respect d'une pléthore de réglementations, d'exigences relatives aux licences et de certifications pour pouvoir importer ou exporter.

Préjugés sexistes

Les femmes qui dirigent une PME, ou travaillent dans une PME qui commerce à l'international, sont généralement confrontées à un ensemble d'obstacles particuliers

+185 tonnes

À la suite de projets d'aide pour le commerce financés par l'UE et l'Australie, les exportations tonganes de pastèques sont passées de 86 tonnes en 2010 à 271 tonnes en 2013.

dans leurs efforts pour se conformer aux normes, que ce soit pour des raisons d'accès au financement, de discrimination ou de harcèlement sexuel ou encore de manque de temps et de compétences pour satisfaire des exigences en matière de procédés de production ou de prestation de services.

Infrastructure adaptée et fonctionnelle

L'accès à une infrastructure de qualité est cité par de nombreuses PME comme l'un des éléments essentiels au respect des normes de durabilité. Tandis que certains cas sont liés à l'installation d'importantes infrastructures, telles que des entrepôts frigorifiques de grande qualité, pour de nombreux petits producteurs, c'est souvent l'accès à une technologie et à une infrastructure simples mais adaptées qui fait la différence entre conformité et non-conformité.

Manque de compétences

Au Bangladesh, une PME active dans le domaine du textile et de la fabrication de vêtements, dirigée par une femme, et avec un effectif de 26 personnes (surtout des femmes), devait réévaluer sa main d'œuvre sur la base de la conformité à une norme, afin de respecter notamment le critère de « solidité des couleurs » de ses textiles et de ses vêtements. Dans cet exemple, outre les besoins en termes de savoir-faire (piqueuse, couturière, designer et emballeuse), il fallait également savoir contrôler et procéder à des tests pour les différents critères exigés par la norme, y compris la solidité des couleurs. Elle a toutefois trouvé difficile et coûteux de former son personnel ou de trouver des ouvriers semi-qualifiés et qualifiés en dehors de son entreprise pour mener ces tâches à bien.

Pour surmonter ce genre d'obstacles, l'entreprise dominante d'une chaîne de valeur mondiale, un organisme du secteur privé ou une institution publique locale peuvent offrir une aide à la conformité sous forme de formation, d'assistance technique ou de mise à disposition de lignes directrices. Mais à moins que l'entreprise ne soit déjà bien intégrée à la chaîne de valeur mondiale et soit, par exemple, un fournisseur indispensable d'un bien ou d'un service particulier, l'entreprise pourrait bien aller chercher ailleurs, ce qui témoigne du fait que le coût de la conformité repose sur les épaules des PME et peut devenir un outil d'exclusion.

L'aide pour le commerce peut donc jouer un rôle particulièrement stratégique en comblant les lacunes là les entreprises dominantes, ou d'autres institutions, n'ont pas la volonté ou la possibilité de le faire. Ceci peut s'appliquer aux efforts visant à subvenir aux huit besoins mentionnés plus haut. Une étude de cas consacrée au îles Tonga est présentée ci-dessous à des fins d'illustration.

Les pastèques des îles Tonga et l'aide pour le commerce

En 2010, la Nouvelle-Zélande a cessé d'importer des pastèques des îles Tonga après avoir reçu un nombre élevé de chargements de pastèques contaminées. Les cultivateurs de pastèque des Tonga étaient compétitifs en termes de coûts de production, mais ne parvenaient pas à respecter de façon constante les réglementations strictes de biosécurité de la Nouvelle-Zélande, notamment celles applicables aux mouches des fruits.

Pour se conformer aux normes de durabilité, notamment les réglementations néo-zélandaises en matière de biosécurité ainsi que la certification HACCP relative à l'Analyse des risques et une maîtrise des points critiques, les producteurs des îles Tonga, essentiellement de petites entreprises dirigées par des hommes ou des femmes, avaient besoin de mettre en place une infrastructure adaptée et des processus de sécurité sanitaire des aliments. Les circuits d'exportation de pastèques par le biais des chaînes de valeur mondiales exigent une chambre de fumigation performante, ainsi que la certification HACCP. Tout ceci requiert des normes élevées en matière de production et de stockage des aliments, ainsi que des systèmes de contrôle performant pour être en mesure de repérer et de contrôler les dangers sanitaires, y compris la contamination.

À travers deux principales sources d'aide pour le commerce, une réponse a pu être apportée aux besoins des PME tonganes en matière de conformité. Au départ, l'UE a

fourni une chambre de fumigation et financé certaines installations et procédés de traitement. En 2011, le programme financé par l'Australie intitulé Pacific Horticultural and Agricultural Market Access (PHAMA) a commencé à aider les agriculteurs tongans, les PME exportatrices et le ministère de l'agriculture des îles Tonga à renforcer leurs capacités, afin de pouvoir se conformer aux normes de biosécurité de la Nouvelle-Zélande et à la certification HACCP. Les objectifs de développement national du pays comprennent le développement du secteur privé et la croissance de la production agricole, ce qui signifie que le soutien apporté par l'aide pour le commerce était stratégiquement aligné sur les priorités nationales, et a ainsi permis une forte adhésion locale au programme.

L'aide apportée par l'UE, puis par l'Australie, comprenait les éléments suivants : un examen exhaustif des méthodes de production, l'assistance en matière de manutention après-récolte et de procédures d'exportation, l'offre de formations et de documentation de formation sur la conformité aux normes, la compilation d'un guide pratique et la formation à l'utilisation de la chambre de fumigation, ainsi que l'établissement d'une équipe de gestion de projet pour surveiller la conformité des exportations en général.

Le soutien apporté par le biais de l'aide pour le commerce a donné lieu à un accroissement des exportations de pastèques, passées de 86 tonnes en 2010 à 271 tonnes en 2013. La Nouvelle-Zélande importe 2'500 tonnes de pastèques par an et offre désormais aux Tonga la possibilité d'augmenter leur part de marché.

Les programmes d'aide pour le commerce doivent s'efforcer de susciter une forte adhésion des communautés locales, en veillant notamment à ce que les projets de conformité s'alignent sur les intérêts nationaux.

Impact sur les objectifs de développement durable

De nombreuses familles tonganes comptent sur la conservation, voire l'amélioration, de leur accès aux marchés pour pouvoir maintenir ou améliorer leur niveau de vie. La réouverture des circuits d'exportation de pastèques vers la Nouvelle-Zélande, ainsi que la certification HACCP et la mise à disposition de la chambre de fumigation pour les autres produits agricoles, ont eu un impact important. Les propriétaires des PME participant au processus de production et d'exportation ont bénéficié de revenus plus élevés, avec des répercussions positives pour les communautés locales. Concernant les ODD, l'aide pour le commerce octroyée a directement contribué à l'ODD 1 (pas de pauvreté), à l'ODD 5 (égalité entre les sexes), à l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et à l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure). Elle a sans doute également eu un effet multiplicateur, plus indirect, qui contribuera à donner aux îles Tonga les moyens de réaliser plusieurs autres ODD.

Implications politiques pour l'avenir de l'aide pour le commerce

De nombreux autres exemples contribuent, dans le même esprit, à mettre en lumière certaines considérations politiques applicables à toute intervention d'aide pour le commerce visant à soutenir la capacité des PME à se conformer aux normes. Ces considérations politiques sont les suivantes :

- Les entreprises exportatrices ont besoin d'une infrastructure de qualité bien conçue et intégrée aux systèmes en place, incluant aussi le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de l'infrastructure par le biais de la formation du personnel existant et/ou de prestataires de service locaux, pour pouvoir offrir un soutien à des tarifs abordables. En d'autres termes, il est important de prévoir l'entretien du matériel comme des logiciels.

- Les programmes d'APC doivent s'efforcer de susciter une forte adhésion des communautés locales, en veillant notamment à ce que les projets de conformité s'alignent sur les intérêts nationaux. Les buts et objectifs des donateurs doivent comprendre le renforcement des capacités et la formation des responsables gouvernementaux aux réglementations et politiques relatives au commerce et aux normes, ainsi que des conseils pour entretenir au mieux les circuits d'exportation.
- En procédant à l'analyse initiale de la chaîne de valeur, les projets d'APC doivent veiller à ce que les réformes et la conformité aux normes débouchent sur un accès accru au marché auprès de partenaires commerciaux clés. Dans l'exemple mentionné plus haut, l'accès au marché néo-zélandais était à l'évidence un élément essentiel. Le pays est resté ouvert et engagé en faveur des importations de pastèques des Tonga une fois les normes de durabilité respectées.
- Il est important de tirer parti des négociations commerciales et des accords commerciaux. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays des îles du Pacifique ont récemment finalisé un accord de coopération commerciale et économique (PACER Plus), ce qui a, en partie, motivé l'Australie et la Nouvelle-Zélande à examiner de quelle manière il était possible d'aider les îles du Pacifique à bénéficier de systèmes d'échanges plus intégrés et ouverts (par le biais de l'APC).

Pour les îles Tonga, le défi principal consiste désormais à maintenir et améliorer les méthodes de production agricole et l'infrastructure, en particulier concernant la chambre de fumigation, et à continuer à se conformer aux normes de durabilité nécessaires pour accéder aux marchés clés. Il faudra élaborer des programmes de maintenance et des systèmes financiers alimentés par l'industrie et le gouvernement des Tonga, le cas échéant. Un grand défi pour tous les programmes d'APC est d'essayer d'assurer la continuité et l'adhésion au niveau local une fois que les fonds des donateurs sont épuisés. Cela dit, parmi les personnes consultées, personne n'a émis de doute quant au rôle stratégique que l'aide pour le commerce peut jouer afin d'aider les entreprises à se conformer aux normes de durabilité dans l'avenir.

L'auteur souhaite remercier Alisi Holani du ministère du Travail, du Commerce et des Industries des îles Tonga, Peter van Diermen de Economic Development Services, ainsi que l'OMC pour leur soutien dans la récolte des informations et des données utilisées pour cet article.



Jim Redden

Directeur commerce et développement au sein de Economic Development Services Ltd., et chercheur, Institute for International Trade, Université d'Adelaide.

SERVICES

Comment l'aide pour le commerce peut-elle faciliter le commerce des services ?

Ben Shepherd

D'importantes interventions ont été faites par le biais de l'aide pour le commerce dans le secteur des services. À l'avenir, néanmoins, il faudrait mettre davantage l'accent sur les réformes réglementaires et sur le renforcement des capacités productives plutôt qu'exclusivement sur les dépenses d'infrastructures.

L'économie des services est déjà vaste dans les pays en développement, en général au moins 50 pourcent du PIB, même dans les pays à faible revenu, et bien plus dans les pays à revenu plus élevé. À ce titre, il est logique de veiller à ce que les ressources de l'aide pour le commerce (APC) accordent l'attention nécessaire au commerce des services et contribuent à le faciliter.

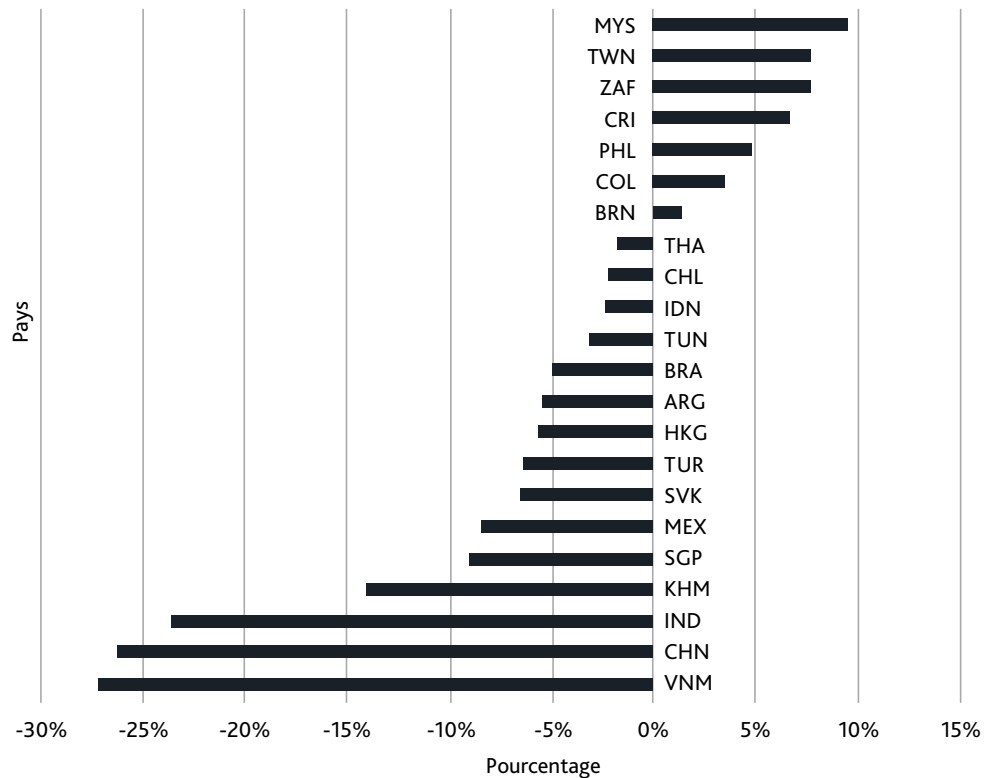
Que signifie la facilitation des échanges dans les services ? Par analogie avec l'approche de l'APEC en matière de facilitation des échanges de biens, une interprétation consiste à tenter de réduire les coûts des échanges d'un pourcentage donné sur une période donnée, mais en laissant aux pays le choix de l'approche par laquelle ils souhaitent y parvenir. En cas de réussite, l'avantage d'une telle approche est qu'elle peut considérablement fluidifier le fonctionnement des marchés de services. Elle tient également compte de l'absence de progrès dans les négociations traditionnelles de l'OMC sur les services, où le système de « demande-offre » semble ne plus être un instrument efficace pour s'échanger des concessions mutuelles. Mettre la réduction des coûts des échanges au cœur du concept de facilitation des échanges pour les services va également dans le sens de l'engagement du G20 à réduire les coûts des échanges, qui n'est pas limité aux biens et suffisamment large pour inclure également les services. L'analogie avec les biens n'est plus si évidente concernant l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC ; bien que l'Inde ait proposé un accord semblable pour les services, il est difficile d'imaginer ce qu'il pourrait couvrir qui ne ferait pas l'objet de négociations « demande-offre », à l'exception peut-être de règles supplémentaires sur la transparence administrative.

Bien que les données relatives aux échanges de service soient rares, la base de données TiVA de l'OCDE et de l'OMC comprend un ensemble complet de données commerciales bilatérales fondées sur des observations et des estimations par modélisation. Nous pouvons utiliser ce jeu de données pour procéder à des estimations de coûts des échanges qui, d'après des recherches récentes, peuvent être déduits à partir des flux d'échanges et de production transfrontaliers, sans avoir besoin de les calculer mesure par mesure.

Fondée sur de nouveaux calculs utilisant ces données, la Figure 1 représente l'évolution en pourcentage des coûts des échanges de 1995 à 2011 pour les pays en développement inclus dans la base de données. Un nombre négatif indique que les coûts des échanges ont reculé tandis qu'un nombre positif indique qu'ils ont progressé. On voit clairement sur cette figure qu'une grande variété de pays a bien réussi à réduire les coûts des échanges dans les services au cours des dernières années, malgré l'absence de données sur de nombreux pays en développement, particulièrement les pays à faible revenu et les pays africains. Les petits pays s'en sont bien sortis, mais c'est également le cas d'économies émergentes comme la Chine et l'Inde. Bien que les coûts des échanges (en niveaux) soient généralement plus élevés pour les services que pour les biens, il s'avère qu'ils baissent rapidement, au moins dans certaines régions du monde. Curieusement, ces évolutions se sont produites en l'absence d'une libéralisation multilatérale. Bien qu'une certaine libéralisation préférentielle se soit produite dans le secteur des services, des études montrent qu'en fait, bien souvent, elle respecte dans les faits le principe de la nation la plus favorisée, dans le sens où elle s'applique également à tous les partenaires commerciaux¹. Le principal objet des accords régionaux a consisté à résoudre un problème d'économie

politique, en aidant les gouvernements à mettre en œuvre de sérieuses réformes. La dynamique clé réside donc dans les réformes unilatérales, reposant peut-être sur un engagement extérieur comme dans le cas de l'accèsion de la Chine à l'OMC, mais essentiellement fondées sur une décision politique interne.

Figure 1: Évolution en pourcentages des coûts des échanges de services de 1995 à 2011, sélection de pays en développement.



Source : Shepherd (à venir) ②.

Dans ce contexte, quel a été le rôle de l'APC ? A-t-elle favorisé la facilitation des échanges dans le secteur des services ? En fait, une portion importante des flux d'APC est au moins partiellement liée aux services, bien que les catégories faisant habituellement l'objet d'un suivi soient le reflet d'un effort d'analyse de l'APC au moyen de sources de données existantes ne correspondant pas toujours aux catégories suggérées par l'analyse économique. En termes de flux par secteur, l'APC liée aux services se concentre fortement sur les services sociaux tels que la santé et l'éducation. Ces flux sont très importants du point de vue du développement et doivent être encouragés. Mais il n'est pas évident qu'ils facilitent vraiment le commerce des services : ils sont plutôt amenés à renforcer la possibilité de satisfaire les besoins dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il ne s'agit pas de diminuer l'importance de ces flux, mais plutôt de s'interroger sur leur potentiel en termes de renforcement de l'intégration commerciale.

Concernant les principales catégories de l'APC, c'est-à-dire la politique et la réglementation commerciales, les infrastructures économiques et le renforcement des capacités productives, les services jouent un rôle dans les trois. On peut toutefois estimer que l'allocation n'est pas optimale lorsqu'on la rapporte aux secteurs qui sont le plus susceptibles de promouvoir la croissance et le développement dans les pays en développement. Par exemple, le renforcement des capacités productives est fortement orienté vers l'agriculture. Bien entendu, l'agriculture est une source essentielle de revenus et d'emploi, mais il est également important de stimuler le développement d'autres secteurs, y compris celui des services, qui pourront absorber les travailleurs libérés à mesure que la productivité agricole progresse. Les dépenses relatives aux politiques et réglementations commerciales sont relativement modestes, ce qui n'est pas surprenant car elles n'exigent pas autant de ressources que les projets d'infrastructures, mais dans les services, il serait extrêmement souhaitable de donner la priorité aux interventions dans

ce secteur. Les réformes réglementaires sont relativement peu coûteuses mais ont un fort impact. Elles facilitent également beaucoup les échanges.

L'aide dirigée vers les infrastructures économiques et les services se concentre fortement sur les grands projets d'infrastructures. La construction de centrales électriques, de routes et autres infrastructures est bien entendu importante pour les services, mais elle ne contribue pas en soi à soutenir l'intégration commerciale dans les secteurs de services. Il faut qu'une réforme réglementaire accompagne les investissements dans les infrastructures pour que ces derniers portent pleinement leurs fruits. Soutenir des réformes réglementaires dans une vaste gamme de secteurs de services n'exige pas autant de ressources que la construction et l'entretien d'infrastructures, mais présente généralement des difficultés sur le plan politique.

Que peut faire l'APC pour soutenir ce processus de réforme réglementaire dans les principaux secteurs de services ? Le plus important consiste à soutenir les mécanismes de politique nationale et les institutions qui contribuent à élaborer des réglementations efficaces et efficientes en matière de services. L'efficacité signifie que les réglementations réalisent des objectifs sociaux importants, tandis que l'efficience signifie qu'elles le font au coût économique le plus bas. Une telle approche s'inscrit dans la ligne de la stratégie visant à faciliter le commerce des services, car elle peut réduire les coûts des échanges. L'expérience a montré qu'il est difficile de négocier des objectifs et des mécanismes réglementaires, même entre des pays relativement semblables, et encore plus entre les divers membres de l'OMC. Par contre, un accord sur l'objectif consistant à réduire les coûts des échanges dans les services par le biais d'une réglementation efficace et efficiente a le potentiel de permettre aux pays d'avancer de manière productive, même lorsque les négociations sont au point mort à Genève.

Dans les secteurs de services, il est important que l'APC trouve le juste équilibre entre des interventions sur les infrastructures, des mesures de soutien à l'élaboration de bonnes politiques et le renforcement des capacités productives. La compétitivité est la pierre angulaire du processus : elle devrait aboutir à des entreprises capables de s'implanter sur les marchés mondiaux, soutenues par une forte base en matière d'infrastructure et de réglementations. À cet égard, le travail qu'il reste à faire est considérable, car les exemples de réussite de pays en développement dans le secteur des services, bien qu'importants, restent plutôt l'exception que la règle.

Pour renforcer le rôle de l'APC dans le secteur des services, il est nécessaire de mieux comprendre l'économie des services dans les pays en développement, et notamment son important rôle dans l'accroissement de la compétitivité des autres secteurs de l'économie. Tous les types de biens et de services ont recours à d'autres services comme intrants dans la production, qu'il s'agisse de services de transport et de distribution, de services financiers ou de services commerciaux. Sur la base des données existantes, nous savons qu'une part importante (peut-être un tiers ou plus) de la valeur des exportations brutes de produits manufacturés est en fait constituée de valeur ajoutée intégrée provenant des services. La facilitation des échanges de biens, axée sur des secteurs tels que le transport, la distribution et la logistique, concerne donc également les services. Les pays donateurs et bénéficiaires doivent travailler de concert pour mieux comprendre le secteur des services, et notamment identifier les mesures réglementaires qui entravent les activités des prestataires de services nationaux et étrangers. Réglementer avec efficacité et efficacité peut stimuler l'intégration commerciale dans les pays en développement, tout en soutenant la réalisation d'importants objectifs de politique intérieure tels que la protection des consommateurs et de l'environnement.



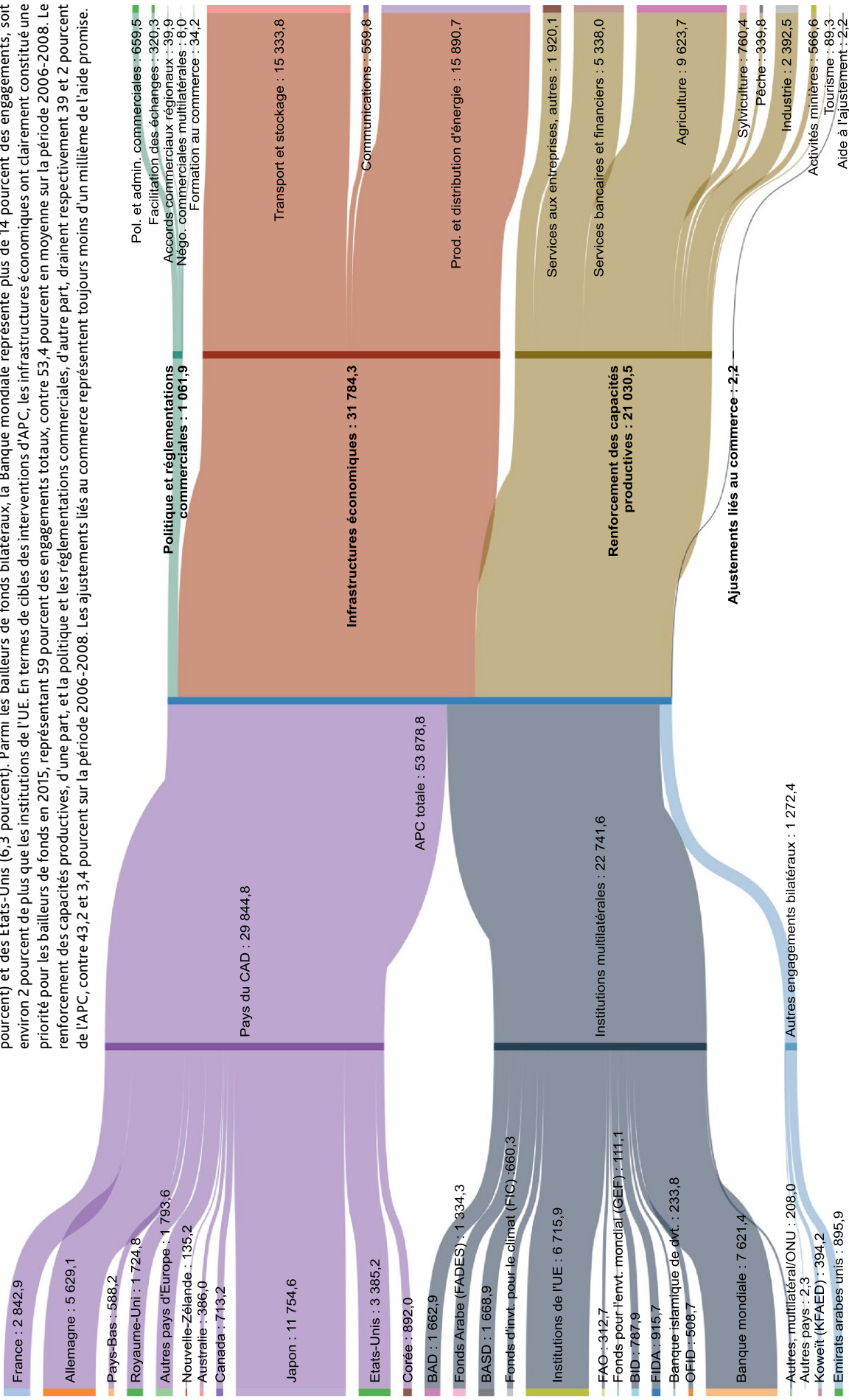
Ben Shepherd
Directeur, Developing Trade
Consultants

① Miroudot, Sébastien, et Ben Shepherd, « The Paradox of 'Preferences': Regional Trade Agreements and Trade Costs in Services », *The World Economy* 37, No 12 (2014).

② Shepherd, Ben, « Trade Costs in Services: Database Update », Document de travail, Developing Trade Consultants, à venir.

Engagements au titre de l'aide pour le commerce en 2015

Ce graphique présente une décomposition des engagements d'aide pour le commerce (APC) en 2015 par bailleur de fonds et par catégorie. Les engagements officiels au titre de l'APC ont atteint près de 53,9 milliards US\$ en 2015, contre une moyenne de 29,3 milliards US\$ sur la période 2006-2008. En termes de contribution des membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), le Japon représente la plus grande part (21,8 pourcent), suivi de l'Allemagne (10,4 pourcent) et des États-Unis (6,3 pourcent). Parmi les bailleurs de fonds bilatéraux, la Banque mondiale représente plus de 14 pourcent des engagements, soit environ 2 pourcent de plus que les institutions de l'UE. En termes de cibles des interventions d'APC, les infrastructures économiques ont clairement constitué une priorité pour les bailleurs de fonds en 2015, représentant 59 pourcent des engagements totaux, contre 53,4 pourcent en moyenne sur la période 2006-2008. Le renforcement des capacités productives, d'une part, et la politique et les réglementations commerciales, d'autre part, drainent respectivement 39 et 2 pourcent de l'APC, contre 43,2 et 3,4 pourcent sur la période 2006-2008. Les ajustements liés au commerce représentent toujours moins d'un millième de l'aide promise.



Données : la catégorie des pays du CAD contient les « autres pays d'Europe », qui regroupe l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Suisse. De la même manière, les engagements multilatéraux contiennent les « autres organismes multilatéraux ou des Nations unies », incluant la Banque pour le développement des Caraïbes, la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), le Cadre intégré renforcé, l'ITC, l'OIT, l'OMC, le PNUD, l'UN-ECE, l'UN-ESCAI, l'UN-ESCSA, l'ONUDI et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux. La catégorie « autres pays » regroupe l'Estonie, la Lituanie et la Roumanie. Les chiffres sont tirés du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

Publications et ressources



Au-delà du Brexit : Quatre étapes pour faire du Royaume-Uni un leader mondial en matière de commerce et développement – Center for Global Development – Janvier 2017

Cette étude tente de déterminer comment, après le Brexit, le Royaume Uni peut développer une politique de leader en matière de commerce et développement. Elle identifie quatre étapes pour y parvenir : (i) éliminer ou réduire les droits de douanes, (ii) améliorer l'accès au marché préférentiel en faveur des pays les plus pauvres, (iii) éliminer les lourdeurs administratives et procédurales aux frontières, et (iv) accroître l'efficacité de l'aide pour le commerce. <http://bit.ly/2sWY0wM>



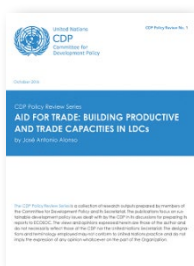
L'aide pour le commerce et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – OCDE – Décembre 2016

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) appellent à « accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés ». Cette étude examine de quelle manière l'aide pour le commerce peut contribuer aux ODD, et fait valoir que l'initiative Aide pour le commerce a d'ores et déjà adopté une approche intégrée et multidimensionnelle en la matière. <http://bit.ly/2udbe7W>



La facilitation des échanges et les chaînes de valeur mondiales : opportunités pour le développement durable – ICTSD – Novembre 2016

La communauté du développement s'intéresse fortement à la relation complexe entre les chaînes de valeur mondiales (CVM) et le développement durable dans les pays à faible revenu. Cette étude analyse cette relation du point de vue de la facilitation des échanges. Par le biais de politiques adéquates, la facilitation des échanges peut grandement contribuer à accroître la participation aux CVM, ce qui peut se traduire par des effets positifs en matière de développement durable. <http://bit.ly/2gC0HjI>



L'aide pour le commerce : renforcer les capacités productives et commerciales des pays les moins avancés – Comité des politiques de développement de l'ONU – Octobre 2016

Ce document se penche sur les origines de l'aide pour le commerce (APC) et sur son objectif consistant à aider les pays en développement à accroître leurs exportations et s'intégrer au sein du système commercial multilatéral. Il présente les flux d'aide au développement qui sont alloués à l'aide pour le commerce et évoque leur impact. Le document fait valoir que la plupart de l'APC est octroyée à des pays à revenu intermédiaire, et qu'il est essentiel d'orienter davantage ce soutien vers les pays les moins avancés. <http://bit.ly/2siyZtE>



Réduire les coûts du commerce dans les pays les moins avancés : le rôle de l'OMC – OMC – juillet 2016

Cette étude analyse le rôle de l'aide pour le commerce dans la réduction des coûts du commerce dans les pays les moins avancés, où ceux-ci sont particulièrement hauts et constituent un véritable obstacle à leur participation au commerce international. L'analyse se base sur les expériences et les questionnaires soumis dans le cadre du Cinquième examen global de l'aide pour le commerce, ainsi que sur les études diagnostiques sur l'intégration du commerce et autres études existantes. <http://bit.ly/2shPCpm>



L'aide pour le commerce et l'accord sur la facilitation des échanges : ce qu'ils peuvent faire pour les PMA – FERDI – Mai 2016

L'accord sur la facilitation des échanges, qui est entré en vigueur en février dernier, offre une opportunité pour affiner le ciblage des activités d'aide pour le commerce. Cette étude présente une discussion informée et factuelle du potentiel de l'aide pour le commerce en matière de réduction des coûts du commerce, en distinguant entre les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Elle fournit également de nouveaux indicateurs du temps de transit des marchandises internationales. <http://bit.ly/2tiIPRq>



L'initiative Aide pour le commerce de l'OMC 10 ans après son lancement : un aperçu – TRALAC – Décembre 2015

Les coûts du commerce influencent grandement la structure du commerce mondial et peuvent entraver la capacité des pays à exploiter leurs avantages comparatifs et leurs opportunités d'accès aux marchés. Ce document présente l'initiative Aide pour le commerce dans ses grandes lignes et donne un aperçu de ses réalisations, des défis qu'elle a rencontrés dans sa mise en œuvre, et des opportunités qu'elle offre aux pays en développement qui souhaitent accroître leur capacité à commercer. <http://bit.ly/2tSuZ59>



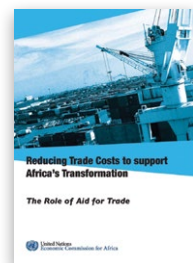
L'aide pour le commerce après 10 ans d'existence : quelle est la suite ? – ICTSD et Forum économique mondial – Octobre 2015

Cette étude évalue les réalisations de l'initiative Aide pour le commerce mis en place sous l'égide de l'OMC, ainsi que les défis qu'elle a rencontrés. Elle évoque la question de savoir sur quoi l'initiative devrait mettre l'accent, tout en se demandant comment il est possible d'étendre le partenariat qu'elle constitue, d'accroître son efficacité, et de faire en sorte que les donateurs continuent d'être intéressés à renforcer les capacités commerciales des pays en développement. <http://bit.ly/2tgTOWb>



Promouvoir la cohérence et la coopération réglementaires par le biais de l'aide pour le commerce – ICTSD et Forum économique mondial – Septembre 2015

Les paradigmes en matière de commerce et développement ont évolué au cours des dernières années, notamment en raison de l'importance croissante des chaînes de valeur mondiales (CVM). Mais cette évolution n'a pas été suivie par une évolution parallèle en matière de politiques commerciales et d'aide pour le commerce. Cette étude suggère donc une mutation de l'aide pour le commerce, vers une approche davantage axée sur la compétitivité, ainsi que de nouvelles méthodes pour la fourniture de ce type de soutien. <http://bit.ly/1La9L2l>



Réduire les coûts du commerce pour soutenir la transformation structurelle de l'Afrique : le rôle de l'aide pour le commerce – CEA et OMC – Juillet 2015

Ce rapport présente les grandes tendances en matière de flux d'aide pour le commerce en direction de l'Afrique. Il met également en lumière certaines observations tirées des réponses des répondants africains dans le cadre du Cinquième examen global de l'aide pour le commerce, un événement biennal de l'OMC et de l'OCDE qui vise à examiner de quelle manière les coûts du commerce affectent la compétitivité des pays en développement et comment l'aide pour le commerce peut y remédier. <http://bit.ly/2sNn7Dx>



La question de l'aide pour le commerce sous la loupe – ICTSD (Passerelles) – Mai 2015

En 2015, Passerelles a publié un numéro spécial dédié à la thématique de l'aide pour le commerce en vue du Cinquième examen global de l'aide pour le commerce. Les articles qu'il contient s'intéressent à des sujets tels que la contribution de l'aide pour le commerce en matière de facilitation des échanges, son impact en termes de transformation structurelle des économies africaines, ainsi que l'approche adoptée par la Chine dans l'octroi de ce type d'aide au développement. <http://bit.ly/2uwMQz5>

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges-africa>

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges>

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/biores>

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Amérique latine et les Caraïbes - En espagnol
<http://www.ictsd.org/puentes>

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En portugais
<http://www.ictsd.org/pontes>

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur la CEI - En russe
<http://www.ictsd.org/мосты>

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En chinois
<http://www.ictsd.org/qiao>

PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique francophone - En français
<http://www.ictsd.org/passerelles>



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - Swedish International Development Agency

DGIS - Ministry of Foreign Affairs Netherlands

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Department of Foreign Affairs and Trade, Australia

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou d'ENDA.



Ce travail est sous licence d'attribution non commercial Creative Commons - NoDerivatives 4.0 International [License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

ISSN 1563-0021

